

L'essentiel  
et **plus** encore



santé  
famille  
retraite  
services

---

Beaune et Dématérialisé (Teams)

---

**Vendredi 15 avril**

**2022**

Assemblée Générale  
**Caisse Régionale  
MSA de Bourgogne**

---

L'Assemblée Générale de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne s'est tenue le 15 avril 2022 à Beaune (21) en présentiel ainsi qu'en mode dématérialisé via l'outil Teams.

M. Bossong accueille l'ensemble des délégués présents.

Il donne ensuite la parole à Benoit Lahaye, délégué du 1er collège, Président de l'échelon local Beaune et Ladoix-Serrigny en Côte d'Or.

*Bonjour à toutes et à tous !*

*Et bienvenue à tous les délégués de Bourgogne présents aujourd'hui.*

*Permettez-moi de me présenter : Benoit Lahaye, je suis viticulteur à Pommard et je suis président de l'échelon local de Beaune Ladoix-Serrigny, c'est mon premier mandat au sein de la MSA. J'avais été sollicité par notre président, Dominique Bossong, car il manquait de candidats au sein de notre canton. Il m'avait dit que cela ne me prendrait pas beaucoup de temps, mais il ne m'avait pas dit qu'il manquerait de responsable, car notre ancien président Jacques Ganne, que tout le monde connaît, est « monté » au sein du conseil d'administration*

*Je remercie la Mairie de Beaune qui nous accueille une fois de plus dans ce Palais des Congrès pour notre assemblée générale annuelle, dont la dernière n'était pas si lointaine que ça.*

*Je vous présente les excuses des membres élus de notre canton qui ne peuvent être présents étant eux-mêmes en AG, le président de la CAVB, Thiébault Huber, et la directrice de la CAVB, Marion Sauquere. Et je tiens, en leurs noms, à remercier la MSA de son soutien depuis quelques années suite aux différents aléas climatiques qui pèsent, entre autres, sur la viticulture.*

*En quelques chiffres, notre canton de Beaune Ladoix-Serrigny c'est :*

- pour les non-salariés agricoles : 747 chefs d'exploitation (dont 598 en viticulture) et 32 conjoints participant aux travaux (dont 28 en viticulture),*
- pour les salariés agricoles : 16 965 travailleurs employés dans l'année (dont 15 394 en viticulture) et 18 420 emplois (contrats différents) au cours de l'année (dont 16 780 en viticulture).*

*Avec les 2 années Covid, nous n'avons pu nous réunir qu'une seule fois en présentiel et il était difficile d'organiser des événements avec une nouvelle équipe sans forcément se connaître. Mais cela ne nous a pas empêchés de faire une formation « gestes de premier secours, » en novembre dernier, que nous souhaitons renouveler afin d'avoir des personnes formées à ces gestes. Vous le savez, plus tôt nous intervenons, plus les personnes ont de chance de survivre et d'avoir moins de séquelles. Aujourd'hui, 1 personne sur 3 décède d'un AVC car non diagnostiqué et faute de gestes de premier secours effectués à temps. D'autres formations suivront car il y a une réelle demande, surtout que depuis le 1er janvier 2022 la plupart des sites accueillant du public doivent être munis d'un défibrillateur.*

*Suite à la journée nationale de la MSA, une action est envisagée sur le canton sur le thème de l'alimentation dans la semaine du 1<sup>er</sup> au 9 octobre 2022. Pour le moment, elle est en cours de construction. Il faut que nous peaufinions sur le but de l'action et comment sensibiliser les gens. Deux pistes : mettre en avant les producteurs locaux avec des cuisiniers ou faire des paniers repas. Et également une promotion sur le bien vieillir et comment accompagner au mieux les familles agricoles. Car, pour rappel, c'est le but même de la MSA. Certes il y a les cotisations qui font beaucoup parler sur les territoires, mais la MSA n'a pas que ce rôle-là et vous le savez tous.*

*Nous savons que nous devons nous améliorer sur ce que nous faisons et surtout le faire connaître auprès de nos cotisants. C'est le rôle d'un délégué.*

*Merci de votre attention. Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente assemblée générale.*

M. Bossong remercie M. Lahaye pour son intervention.

Il remercie l'ensemble des personnalités, présentes ou représentées (**diaporama en annexe 1**), ainsi que la presse.

Après contrôle des feuilles d'émargement, il est constaté 155 délégués (hors pouvoirs), répartis comme suit :

- 1er collège : 57 délégués,
  - 2ème collège : 76 délégués,
  - 3ème collège : 22 délégués.
- 574 délégués ont été convoqués.

Le quorum (144 délégués) étant atteint, la séance est ouverte à 9 h 30 sous la présidence de M. Dominique Bossong, Président du Conseil d'Administration (CA).

#### **Désignation des assesseurs :**

M. Bossong propose de désigner :

Collège 1 : Bertrand Choublier, Echelon Local (EL) Montbard – Semur en Auxois (21)

Collège 2 : Marie Thérèse Perney, EL Cuiseaux – Louhans (71)

Collège 3 : Rémi Vaillant de Guéllis, EL Autun 1 et 2 (71)

Il demande si des personnes s'opposent à ces 3 propositions. Il n'y a pas d'opposition.

M. Bossong soumet au vote des délégués, la désignation des assesseurs.

#### **DECISION**

Sont désignés à l'unanimité :

Assesseur 1<sup>er</sup> collège : Bertrand Choublier, EL Montbard – Semur en Auxois (21)

Assesseur 2<sup>ème</sup> collège : Marie Thérèse Perney, EL Cuiseaux – Louhans (71)

Assesseur 3<sup>ème</sup> collège : Rémi Vaillant de Guéllis, EL Autun 1 et 2 (71)

#### **Désignation du secrétaire de séance :**

M. Bossong propose de désigner Armelle Rutkowski, Directrice Générale, comme secrétaire de séance.

Il soumet au vote des délégués, la désignation du secrétaire de séance.

#### **DECISION**

A l'unanimité, Armelle Rutkowski, Directrice Générale, est désignée secrétaire de séance.

#### **Procès verbal de l'Assemblée Générale ordinaire 2021 :**

M. Bossong rappelle que le procès verbal de l'Assemblée Générale ordinaire 2021 a été publié sur le site internet de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne et des exemplaires ont également été proposés à l'entrée de la salle.

Il soumet au vote des délégués, l'approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale ordinaire 2021 de la Caisse régionale MSA de Bourgogne.

#### **DECISION**

Le procès verbal de l'Assemblée Générale ordinaire 2021 de la Caisse régionale MSA de Bourgogne est approuvé à l'unanimité.

# 1 – Présentation du rapport d'activité par Mme Armelle Rutkowski, Directrice Générale

M. Bossong donne la parole à Mme Rutkowski qui présente son rapport d'activité.

## **Diaporama en annexe 2**

Monsieur le Président,  
Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice Président,  
Monsieur le Directeur Général,  
Mesdames et Messieurs les Délégués,  
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais à mon tour, vous saluer et vous souhaiter la bienvenue à notre traditionnelle Assemblée Générale (AG), que vous soyez présents ici au Palais des Congrès de Beaune ou derrière vos écrans chez vous. En effet, nous avons reconduit cette double possibilité pour vous, de pouvoir participer à ce qui fait le ciment de notre régime et un temps mutualiste indispensable, l'AG de votre caisse régionale de MSA.

L'année 2021 a encore une fois été marquée par la situation sanitaire de notre pays. En temps qu'organisme de protection sociale, nous avons, comme en 2020, été au rendez-vous pour vous garantir la continuité de notre mission de service public et ce bien que la signature tardive en fin d'année de notre Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) nous ait amenés des contraintes complémentaires, en particulier en matière de remplacement des personnels. Aussi, plusieurs mots illustrent cette année :

- **Vigilance** : car l'épidémie liée au Covid-19 a continué à avoir de multiples retentissements humains, sanitaires, sociaux, économiques et financiers et la protection sociale a été encore une fois essentielle pour en limiter les impacts.
- **Faire face et s'adapter** : aux difficultés inhérentes à la signature tardive de la COG.
- **Rester agile** : en se mobilisant et étant réactif pour accompagner nos populations agricoles en intégrant l'ensemble des mesures gouvernementales ou des réformes. J'en citerai quelques unes :
  - . la réforme des aides au logement,
  - . l'aide exceptionnelle de solidarité aux familles,
  - . la fin du déploiement du versement du Complément Différentiel de Retraite Complémentaire Obligatoire (CD de RCO) à 75 %,
  - . la mise en œuvre des nombreuses règles législatives spécifiques Covid santé,
  - . la prise en charge en ALD des Covid longs,
  - . la création d'une maladie professionnelle Covid,
  - . l'indemnité inflation,
  - . et la mise en œuvre de la loi Chassaing de revalorisation des petites retraites agricoles.
- **S'engager** : grâce à la mise en œuvre massive du télétravail, nous avons maintenu notre activité tout en garantissant la sécurité et la protection de la santé de notre personnel.

## **1 – La MSA communique avec ses adhérents**

### **1-1 – Notre site internet**

En 2021, notre site internet a dépassé le million de connexions à l'espace privé et le nombre d'inscrits n'a cessé d'évoluer. Au 31 décembre 2021, ils étaient plus de 99 000 particuliers et près de 17 000 entreprises et 23 000 exploitants.

Nos adhérents ont utilisé le service en ligne « Mes messages, mes réponses », avec près de 50 000 mails reçus, et également notre application mobile « ma MSA & moi » avec 144 000 connexions en 2021. Sur notre compte Twitter, le nombre de tweets a été multiplié par deux et le nombre d'abonnés a augmenté de plus de 80 %.

### **1-2 – Les services en ligne**

Une fréquentation de notre site internet qui, au-delà de l'information législative et réglementaire présente, doit son augmentation en grande partie au panel de services en ligne proposés, synonymes de gain de temps pour les adhérents et de traitement rapide des demandes pour les techniciens des services concernés. Cette année encore, 8 nouveaux services en ligne sont venus renforcer l'offre existante. Et 4 supplémentaires sont venus s'ajouter à la liste des services en ligne dédiés à la Covid-19.

### **1-3 – Les campagnes d'information**

Un moyen nous permet d'être plus réactifs dans la transmission de l'information, l'utilisation de l'emailing et du SMS. 68 campagnes d'information par emailing et 52 par SMS, touchant divers domaines et sujets, ont été réalisées au cours de l'année 2021 auprès d'adhérents ciblés. L'information est également diffusée, de manière dématérialisée, par le biais de 5 newsletters vers les particuliers, exploitants et employeurs de main d'œuvre et, désormais, vous, élus.

## **2 – La proximité et le lien avec l'adhérent**

### **2-1 – L'accueil de proximité**

L'activité des lieux d'accueil a repris son rythme de croisière après une année 2020 particulière (plus de 3 mois de fermeture pour cause de Covid-19). Une activité qui reste soutenue. Tout naturellement avec le retour à la normale, les entretiens physiques en spontané et sur rendez-vous ont augmenté alors que le nombre de rendez-vous téléphoniques a lui diminué. Concernant les rendez-vous prestations, véritable parcours d'accès aux droits, nous avons dépassé notre objectif annuel pour atteindre le nombre de 1 032 personnes reçues et accompagnées dans leurs démarches.

### **2-2 – Le conseil de proximité**

Parallèlement, 1 076 missions de conseil ont été réalisées par les conseillers du service Proximité. Ils ont également assuré plus de 550 rendez-vous sur demande des services de la MSA, participé à 63 interventions collectives dans les établissements scolaires ou chez nos partenaires et organisé des réunions d'information sur la retraite pour les salariés d'entreprises agricoles. Les conseillers sont également les référents et interlocuteurs privilégiés des 113 France Services (FS) et Maisons de Services au Public (MSAP) de Bourgogne. A ce titre, ils sont le relais entre les FS et les services de la MSA Bourgogne pour tout dossier particulier. Ils participent à la formation en continue des agents des FS, aux assemblées générales et journées portes ouvertes de ces structures. En 2021, ils ont géré plus de 500 contacts dossiers adhérents via les MSAP / FS.

### **2-3 – Les France Services (FS)**

Améliorer l'accompagnement des populations rurales dans leurs démarches administratives en développant notre stratégie du « aller vers » et renforcer encore plus notre maillage territorial, telle est l'ambition de la MSA Bourgogne qui s'investit pleinement dans le dispositif FS. Connaissance du milieu, compétences techniques et législatives sont les qualités acquises par les salariés MSA déployés dans ces structures. Conseils en législations et accompagnement à l'utilisation des services en ligne de l'ensemble des partenaires sont distillés au gré des besoins et demandes. Notre agence de Charolles en Saône-et-Loire, ancien Point d'Accueil Multi-services (PAM), est devenue FS au 1er avril 2021, avec près de 200 interventions par mois au service des usagers, tous régimes confondus.

Notre FS de St-Jean-de-Losne en Côte-d'Or a ouvert ses portes au 15 décembre 2021, il est donc difficile d'avoir du recul par rapport à son taux de fréquentation. Mais en 15 jours, à la veille des fêtes de fin d'année, 27 personnes avaient déjà poussé la porte. Et depuis janvier 2022, ce sont

près de 10 usagers qui, chaque jour, viennent solliciter une information ou un accompagnement à l'utilisation des outils numériques. En ce début d'année 2022, ce sont les FS de Montbard et de Tournus qui ont ouvert leurs portes et semblent connaître le même engouement de la part des usagers, preuve, s'il en est, de l'existence du besoin.

## **2-4 – La relation écrite et téléphonique**

Cette année encore, la tendance est à la baisse concernant la réception et l'envoi de courriers. En effet, la multiplication des services en ligne disponibles sur notre site internet, leur facilité d'utilisation et la rapidité des échanges entre adhérents et MSA, via « Mes messages, mes réponses » permet un gain de temps et de traitement que les délais postaux repoussent. Quant aux appels traités, leur nombre a augmenté de près de 39 % par rapport à 2020.

## **3 – L'action de la MSA au plus près de ses adhérents**

### **3-1 - La MSA et la santé de ses adhérents**

Malgré des campagnes de dépistage des cancers et de vaccination contre la grippe mises en suspend cette année encore, le service de Médecine Préventive de Bourgogne et de Franche-Comté a eu une activité intense au service des assurés. Tout d'abord, l'arrivée de Nutri Dclac, une relance téléphonique, tous les 2 mois, auprès des assurés bénéficiant de prescription d'un conseil nutritionnel suite à leur consultation de prévention. Depuis juillet 2021, les assurés de la MSA Bourgogne (tout comme ceux de Franche-Comté) se voient proposer la possibilité de faire leur bilan santé en visioconférence, avec animation nutritionnelle, entretien motivationnel et individuel avec une infirmière. Il s'agit là d'une expérimentation.

Expérimentés en 2020, les Rendez-Vous Jeunes Retraités, assurés par une infirmière, ont été généralisés. Ces bilans de santé comportent également un volet social (difficultés de logement ou dans les gestes de la vie quotidienne, isolement, rôle d'aidant) avec transmission aux services sociaux MSA en cas de besoin : 17 ont été réalisés en Bourgogne et 9 en Franche-Comté.

Concernant les Instants Santé, les bilans en présentiel ayant été annulés en 2020, les cantons passés en entretien téléphonique ont été repris tout au long de l'année 2021. Ainsi, en Bourgogne, 22 séances ont été réalisées en présentiel et 5 par téléphone. 1 053 examens de santé ont concerné les adultes (de 25 à 74 ans) et 251 les jeunes (de 16 à 24 ans). 10 entreprises ont été concernées par les Bilans Précarité à destination de leurs salariés (7 en Franche-Comté et 3 en Bourgogne). 142 salariés ont pu bénéficier de ces bilans en 2021. D'autres faits marquants liés à la Covid-19 sont venus impacter l'activité du service : campagnes « Aller vers » de promotion de la vaccination contre la Covid-19, création d'une maladie professionnelle Covid, prise en charge en ALD des « Covids longs ».

### **3-2 – La Santé Sécurité au Travail (SST)**

Le service SST gère une population de près de 40 000 salariés dont 2 000 apprentis, 46 420 saisonniers et 16 725 chefs d'exploitations et aides familiaux. Tout en respectant les conditions sanitaires exigées, ce service a réalisé plus de 8 000 examens de médecine du travail. Une activité qui, depuis 2020 et l'arrivée de la Covid-19, n'a pas connu de rupture pour répondre aux demandes des entreprises. Le nombre d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, a augmenté en 2021, qu'il s'agisse des salariés ou des non salariés.

Cette année encore, des aides financières spécifiques Covid ont été attribuées aux exploitants et entreprises pour plus de 8 000 €. Le service met actuellement en place des actions concrètes pour répondre aux 3 orientations majeures du nouveau Plan SST 2021- 2025 :

- agir pour préserver la santé dans le travail : prévenir le mal-être agricole, sensibiliser les jeunes générations au travail en sécurité,
- accompagner les projets et les transitions liés aux évolutions du monde agricole : promouvoir les nouveaux outils et méthodes pour développer la prévention, les soutenir face aux préoccupations environnementales et sociétales d'aujourd'hui (alimentation, bien-être animal, limitation des pesticides),

- développer la relation de service : associer tous les acteurs (équipes MSA, employeurs, salariés, agriculteurs, élus et partenaires MSAP) dans la construction de projets innovants visant à réduire les risques et favoriser le bien-être au travail.

Un plan qui se veut ambitieux pour donner aux professionnels agricoles la capacité d'agir pour leur santé et la performance de leur entreprise.

### 3-3 – Le développement social des territoires ruraux

En 2021, près de 9 M€ ont été investis dans les actions menées par l'action sanitaire et sociale de la MSA Bourgogne pour accompagner les adhérents, financer des actions collectives ou encore des structures (subventions, appels à projet) et soutenir les assurés fragilisés par les crises agricoles.

### 3-4 – La MSA auprès des entreprises

Qu'elles soient sanitaires, climatiques ou encore économiques, les crises affectent grandement la trésorerie des entreprises. La MSA accompagne ces dernières dans la recherche de solutions de paiement de leurs cotisations. Pour cela, elle a accordé, en 2021 :

- 2 758 000 € de prises en charge partielles de cotisations pour 1 053 bénéficiaires,
- 695 000 € de remises de majorations de retard pour 2 432 demandes,
- 10,73 M€ d'échéanciers de paiement pour 1 457 dossiers.

### 3-5 – La MSA au service de la protection sociale

Au 31 décembre 2021, la MSA Bourgogne, c'était 483 salariés dont 37 CDD pour un budget total de fonctionnement de plus de 40 M€, dont plus de 27 consacrés aux charges du personnel. La TaskForce Retraite basée sur Nevers, une équipe qui accompagne les caisses de MSA rencontrant des difficultés de gestion de leur charge de travail, est toujours active.

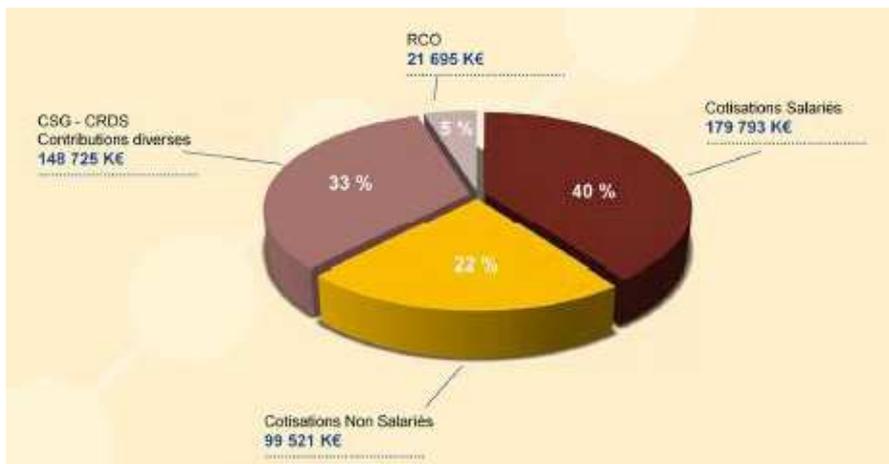
La population agricole, tend, une fois encore, à la baisse en Bourgogne. Le nombre de ressortissants agricoles couverts en maladie est de 108 950 pour l'année 2021, alors qu'il était de 109 659 en 2020 et pour rappel de 110 835 en 2019. Le nombre de non salariés agricoles est stable, même si l'on perd encore près de 300 individus, passant de 18 718 à 18 473. Le nombre de retraités agricoles chute encore pour passer de 128 082 en 2020 à 124 545 en 2021. Mais c'est le nombre de salariés qui subit la plus grosse baisse passant de 92 934 en 2020 à 85 637 en 2021. Pour rappel, l'année 2020 avait connu une recrudescence d'emplois occasionnels, notamment en viticulture, à l'occasion des vendanges.

## 4 – Les cotisations et contributions émises et les prestations versées en 2021

### 4-1 – Les cotisations et contributions émises

En 2021, c'est 0,53 % de plus de cotisations et contributions émises par rapport à 2020 mais avec une répartition des cotisations sensiblement identique pour les deux années :

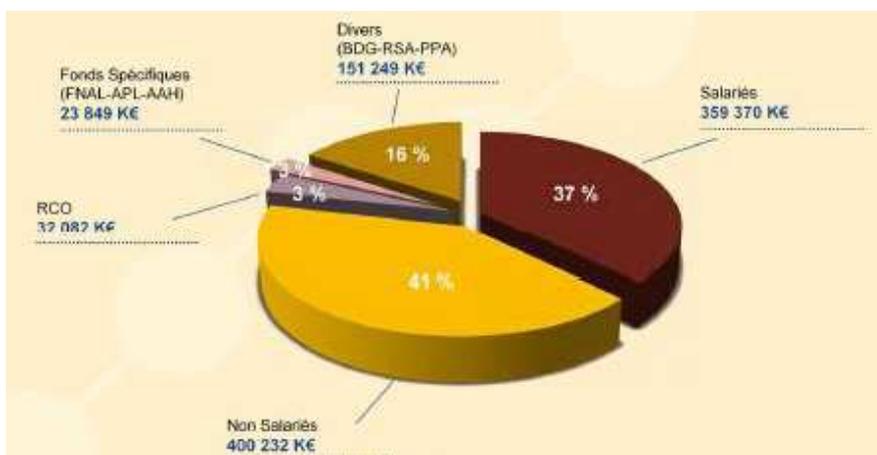
	2020	2021	Évolution
Cotisations Salariés	175 777 986 €	179 792 821 €	+ 2,28 %
Cotisations Non Salariés	99 173 600 €	96 565 528 €	- 2,63 %
Contributions	172 340 230 €	173 376 230 €	- 0,57 %
<b>Total cotisations et contributions légales</b>	<b>447 291 816 €</b>	<b>449 734 385 €</b>	<b>+ 0,53 %</b>
Cotisations conventionnelles	99 409 121 €	104 804 853 €	+ 5,43 %



#### 4-2 – Les prestations versées

En 2021, c'est également 0,75 % de plus de prestations versées par rapport à l'année 2020 avec une répartition des prestations relativement identique pour les deux années.

	2020	2021	Évolution
Santé	315 951 206 €	335 008 073 €	+ 6,03 %
Famille	84 084 170 €	77 108 517 €	- 8,27 %
Retraite	539 890 316 €	535 172 717 €	- 0,87 %
Accident du travail	19 699 370 €	19 492 362 €	- 1,05 %
<b>Total prestations légales</b>	<b>959 605 061 €</b>	<b>966 781 669 €</b>	<b>+ 0,75 %</b>
Prestations d'assurance complémentaire	11 107 626 €	11 398 342 €	+ 2,95 %



Le rapport cotisations émises / prestations versées est, cette année, équivalent à celui de 2020, soit 2,15 € de prestations versées pour 1 € de cotisation perçue.

#### 5 – Notre offre de services sur les territoires

En prolongement de sa mission de service public, la MSA Bourgogne, c'est également son offre de services sur nos territoires :

- MSA Services,
- Présence Verte Confluence,
- ASEPT Franche-Comté Bourgogne.

## **6 – Les ambitions de la nouvelle COG**

La nouvelle COG 2021-2025, validée entre la CCMSA et les services de l'Etat en octobre 2021 et signée dernièrement, porte les ambitions du régime agricole pour les quatre prochaines années, en particulier pour le développement des services aux entreprises et aux adhérents et l'amélioration de la performance globale de l'entreprise MSA. C'est notre ambition et nos engagements pour cette nouvelle période.

Je souhaite, pour conclure, remercier sincèrement l'ensemble des délégués, des administrateurs, des salariés, des agents de direction, Jean Paul Baudin, notre 1er Vice Président et Dominique Bossong, notre Président, d'avoir été présents, attentifs, actifs. Nous entamons cette nouvelle COG avec volonté et pugnacité. Nous avons encore du travail à réaliser pour faciliter la vie de nos adhérents et nous nous y emploierons parce que c'est notre devoir de porter notre protection sociale pour l'ensemble de nos concitoyens agricoles et ruraux.

Je vous remercie.

M. Bossong remercie Mme Rutkowski.

## **2 – Présentation du rapport du CPASS par Mme Mauricette Besançon et M. François Vaillant**

M. Bossong donne la parole à Mme Besançon, représentante des non salariés agricoles, et M. Vaillant, représentant des salariés agricoles, Présidents en alternance du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale (CPASS), qui présentent le rapport de ce Comité.

### **Diaporama en annexe 3**

Pour commencer, il faut rappeler que 2021, c'est l'année de lancement de notre nouveau plan d'action sanitaire et sociale. Mais également, celle de notre nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion, la COG des années 2021 à 2025. Alors, c'est vrai que cette nouvelle COG a tardé à sortir, mais, pour nous, elle se traduit par une augmentation du financement de notre action sanitaire et sociale et sa garantie pour les cinq années à venir. C'est une bonne nouvelle qui sécurise ainsi le pilotage de notre budget et nos engagements dans la durée. Pour compléter, cette COG s'inscrit pour l'essentiel dans la continuité avec une priorité sur l'accompagnement des actifs agricoles fragiles, salariés et non salariés, et le développement d'actions d'insertion par l'activité économique et le maintien dans l'emploi. Il faut aussi préciser que la MSA a pour habitude de travailler en partenariat, que ce soit en inter-régimes ou avec les OPA ou avec les structures d'animation sociale locales ou même avec les collectivités territoriales. Il s'agit de poursuivre ainsi et même d'intensifier cette dynamique partenariale.

A noter que 2021 a été marquée par la crise sanitaire et que nous avons mis en place un plan d'aides exceptionnelles, sous la forme de chèques vacances pour les familles et d'aides financières pour les retraités. Nous avons soutenu financièrement les structures partenaires fragilisées par la crise et encouragé les solidarités de proximité. Mais, par manque de temps, il n'est pas possible de citer dans notre rapport d'activité les actions de chaque domaine, tant elles sont nombreuses.

## **1 – Famille, enfance, jeunesse**

Parmi nos actions dans ce domaine :

- maintien des financements contrats enfance jeunesse en 2021,
- grandir en milieu rural,
- aides exceptionnelles : aides individuelles sous forme de chèques vacances,
- participation aux schémas départementaux de soutien aux familles,

nous vous présentons le dispositif « grandir en milieu rural », lancé en 2021, qui est spécifique à la MSA. L'idée est de cibler des territoires prioritaires et de répondre à leurs besoins, dans les domaines de la petite enfance, des loisirs et de la parentalité. Pour ce faire, nous disposons d'une enveloppe de 700 000 € qui va nous permettre d'intervenir de façon plus conséquente, de financer de nouveaux projets et de lancer des appels à projets sur une trentaine de territoires.

## **2 – Actifs fragiles**

Parmi nos interventions dans ce domaine :

- prévention : mise en place du parcours attentionné nouvel installé,
- financement de séjours répit et d'interventions de services de remplacement,
- aides exceptionnelles : aides individuelles sous forme de chèques vacances,
- poursuite des actions collectives d'accompagnement (Coup de pouce connexion, Bien dans ses bottes, En arrêt je prépare ma reprise, Avenir en soi, Cesser-changer-continuer autrement...),

nous avons choisi de vous présenter notre nouvelle action en direction des jeunes exploitants, appelée « parcours attentionné nouvel installé ». Notre équipe d'administrateurs a fait le constat que de plus en plus de situations de jeunes exploitants étaient examinées en commission pour des difficultés financières ou sociales. Le constat est que ces jeunes passent souvent à côté de droits ou de services proposés par la MSA. Mais, à partir de maintenant, sur une période de trois ans, les élus et les services de la MSA seront aux côtés des jeunes installés pour les accompagner et répondre à tous leurs besoins. Construit en 2021, ce parcours n'a réellement démarré qu'en 2022 et les premiers résultats pourront vous être présentés à l'assemblée générale 2023.

## **3 – Personnes âgées**

Parmi nos actions :

- adaptation des ateliers en numérique 2.0,
- financement/soutien au dispositif Part'âges,
- aides exceptionnelles : aides financières individuelles aux bénéficiaires de minima sociaux,
- Conférences des Financeurs,
- parcours santé des aidants,
- développement du relayage pour les aidants,

nous évoquerons plus particulièrement celle qui intervient en faveur du répit des aidants. Un aidant est une personne qui s'occupe quotidiennement d'un proche dépendant, handicapé ou malade. La plupart du temps, il ne sait pas qu'il est un aidant. C'est pour cette raison que la MSA a décidé de développer le dispositif de relayage qui consiste à remplacer les aidants familiaux à leur domicile, ceci sur l'ensemble du territoire bourguignon et avec un faible coût de reste à charge (50 €/24 heures) : en 2021, 130 bénéficiaires pour 2 500 heures de répit.

Et la MSA va encore plus loin en lançant un parcours santé des aidants qui vise à repérer ceux qui sont en situation de fragilité pour leur proposer de prendre soin de leur santé et de partager leur expérience avec d'autres aidants.

#### **4 – Animation et projets de territoires**

Ce sont :

- MSA Solidaire, appel à projet élargi,
- implication site habitat avec trois projets primés (Ma Coloc'Seniors, Mancey et Surgy),
- favoriser l'émergence de projets type appel à projets inclusion et ruralité (Joigny en 89),
- aides exceptionnelles (aides aux structures fragilisées par la crise sanitaire),
- poursuite des chartes territoriales famille (en Puisaye-Forterre en 89) et aînés (Communauté de Communes des Terres d'Auxois en 21),
- poursuite et développement des paniers solidaires.

Parmi ces thèmes, nous évoquerons plus particulièrement :

- MSA Solidaire, appel à projet élargi, qui a pour objet le développement des services, les solidarités de proximité, le soutien à la parentalité, l'insertion sociale et professionnelle dans le monde agricole ainsi que la mobilisation et la participation active des populations. De nombreuses structures, tels que les centres sociaux, les espaces de vie sociale, les foyers ruraux et bien d'autres, pouvaient y répondre en 2021. Et ce sont 32 projets que la MSA a soutenus pour un montant total de 211 000 €.
- Poursuite et développement des paniers solidaires, action gagnant-gagnant de proximité, avec chaque semaine des paniers de légumes produits localement proposés à prix réduit à des familles en situation de fragilité. Avec, parallèlement, des ateliers d'échanges organisés autour de l'alimentation, de l'équilibre alimentaire, de recettes, permettant d'engager une véritable action de prévention et de créer du lien social.

Nous remercions les équipes du service Action Sanitaire et Sociale pour le travail accompli et nous vous donnons rendez-vous en 2023 pour notre prochaine assemblée générale.

Nous vous remercions de votre attention.

M. Bossong remercie Mme Besançon, M. Vaillant.

### **3 – Présentation du rapport des CPSS et CPSNS par M. Jacques Ganne et Mme Corinne Amelin**

M. Bossong donne la parole à M. Ganne et Mme Amelin qui présentent respectivement les rapports des Comité de Protection Sociale des Salariés (CPSS) et Comité de Protection Sociale des Non Salariés (CPSNS).

#### **Diaporama en annexe 4**

#### **1 – Il n'y a pas de différence entre services SST et médecine du travail : faux**

Transformation en 2002 des services de « médecine du travail » en services de « Santé et Sécurité au Travail » (SST) avec des équipes pluridisciplinaires intégrant secrétariat, médecins, infirmiers et conseillers en prévention. Il y a partage des missions de prévention des risques professionnels au sein d'un même service SST.

#### **2 – Je ne peux pas être accompagné par la SST si je suis exploitant : faux**

Il est offert une possibilité d'adhésion volontaire au service SST et de bénéficier des actions des conseillers en prévention (près de 700 en 2021) : diagnostics et évaluations des risques professionnels, études de projets d'aménagement, formations...

### **3 – La SST n'intervient pas sur le psychologique : faux**

Les professionnels de santé sont formés à la prise en charge de situations de mal-être. Des psychologues relais conventionnés interviennent en renfort sur sollicitation des professionnels SST : ces interventions ont été prises en charge à hauteur de 50 000 € en 2021.

### **4 – Le médecin du travail va toujours dans le sens du salarié / de l'employeur : faux**

Dans les services de santé au travail, organisés dans les conditions prévues aux articles D717-37 et D717-35 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM), le médecin du travail est tenu au respect du code de déontologie médicale (art. R717-51 du CRPM). Ce code de déontologie lui impose de relater dans ses écrits les seules constatations médicales qu'il a faites.

### **5 – A la MSA, on n'investit pas beaucoup dans la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles : faux**

En 2021, 642 000 € ont été dépensés en actions et aides dans ces domaines. 65 % des projets accompagnés dans les entreprises relèvent de la prévention primaire des risques.

En 2021, le service SST a principalement travaillé sur les trois orientations définies par la MSA au plan national :

- préserver la santé dans les activités de travail (limiter les risques tels que troubles musculo-squelettiques, troubles psychosociaux et favoriser le maintien dans l'emploi),
- accompagner les projets et les transitions : innovations en prévention, type AGRONOV qui donne aux entreprises en lien avec l'agriculture, l'opportunité de développer le réseau dont elles ont besoin pour amplifier leur croissance au service d'une agriculture de progrès conciliant rentabilité et responsabilité,
- développer la relation de service : intégration des élus aux démarches, lien santé au travail et santé publique.

Merci de votre attention.

M. Bossong remercie M. Ganne et Mme Amelin.

## **4 – Présentation du rapport de la Commission Vie Institutionnelle par M. René Faucheux**

M. Bossong donne la parole à M. René Faucheux, Président de la Commission Vie Institutionnelle (CVI) qui en présente le rapport de concert avec Mme Agnès Cadiou, Directrice des Affaires Juridiques et Institutionnelles à la CCMSA.

### **Diaporama en annexe 5**

J'ai l'honneur et la joie de présenter le rapport de la Vie Institutionnelle avec Mme Agnès Cadiou, Directrice des Affaires Juridiques et Institutionnelles à la Caisse Centrale. Nous allons revenir sur l'année 2021 et récapituler ensemble les actions menées. Nous allons également vous présenter les projets 2022. L'assemblée générale 2021 a eu lieu, ici même, il y a quelques mois, le 26 novembre 2021. Pour la 1ère fois, les délégués ont pu y assister en présentiel ou en distanciel. Ce jour, vous pouvez apprécier le nouveau décor, chaleureux et convivial.

### **1 – Stratégie d'influence**

Au-delà du régime de base obligatoire, la MSA développe une offre de services étendue non seulement pour ses adhérents mais aussi pour les populations des territoires ruraux. Ces activités sont souvent méconnues. Pour être reconnue comme acteur des territoires, comme partenaire pour l'accès aux droits et aux services de tous les adhérents, la MSA de Bourgogne poursuit sa

démarche de stratégie d'influence. L'ambition est de rencontrer l'ensemble des communautés de communes (ComCom). En 2021, les administrateurs et les membres des comités départementaux sont intervenus dans le cadre de conseils communautaires, pour faire connaître la MSA dans son environnement. Cette action se poursuit en 2022.

## **2 – Les actions sur les territoires**

La capacité à agir sur tous les territoires au bénéfice des populations est démultipliée grâce à la mobilisation des élus de la MSA. Ils connaissent leur environnement et conduisent de nombreuses actions de terrain. Malgré la pandémie de Covid-19, vous avez réalisé 36 actions sur l'année 2021, sur des thèmes très divers.

### **2-1 - Un partenariat avec le Secours Populaire et la FNAC**

Le Secours Populaire a sollicité les délégués de la MSA pour la 13<sup>ème</sup> braderie solidaire de la FNAC au Zénith de Dijon qui s'est déroulée sur 2 journées :

- installation des dons de toutes les FNAC de France (invendus et surplus de livres, DVD, CD, jeux...) le samedi,
- puis vente le dimanche.

Cette action a permis de récolter près de 140 000 €, une somme très importante qui est devenue une source essentielle de revenus pour le Secours Populaire.

Les délégués ont déjà pris rendez-vous pour la 14<sup>ème</sup> édition en 2022 !

### **2-2 - Le courant passe, le message aussi**

Les lignes aériennes s'inscrivent durablement dans le paysage pour assurer l'alimentation électrique de la population et des professionnels. Certaines d'entre elles traversent nos campagnes et les engins agricoles qui s'élèvent de plus en plus haut constituent alors un danger important. Les animateurs de la Vie Institutionnelle ont organisé une réunion de sensibilisation sur le travail en sécurité sous les lignes électriques. Pour cela, ils ont fait appel à un préventeur de la MSA Bourgogne mais également à notre partenaire Groupama Rhône-Alpes-Auvergne.

### **2-3 - Formation à la bonne utilisation du smartphone**

Le smartphone est devenu indispensable mais savons-nous exploiter toutes ses fonctionnalités ? Des délégués MSA sont membres de l'Association Initiativ'Retraite 21/71 qui propose des formations. Ainsi, 6 délégués MSA ont été formés à l'utilisation du smartphone. Après la présentation de notions théoriques indispensables telles que le wifi, le réseau, la carte SIM, la carte mémoire, il n'y avait plus qu'un pas à faire pour passer à la pratique. Chacun a pu s'exercer sur son propre smartphone. Exemple à suivre...

### **2-4 - Utiliser une tronçonneuse en toute sécurité**

La manipulation d'une tronçonneuse ne s'improvise pas. Cet outil, souvent utilisé sur les exploitations, s'avère dangereux si les règles élémentaires de sécurité ne sont pas respectées. Les délégués ont souhaité jouer la carte de la prévention. Là encore, soulignons le travail en collaboration entre les délégués et les services de la Caisse, à savoir les animateurs de la Vie Institutionnelle et le service Prévention des Risques Professionnels.

### **2-5 - Coup de projecteur sur le tournage au Centre de Vaccination Covid de Nevers**

Certaines actions des échelons locaux des 35 caisses de MSA sont mises à l'honneur lors de l'AG de la Caisse Centrale. Pour la deuxième année consécutive, la Bourgogne a été citée. En effet, en 2021, nous avons accueilli les équipes de la Caisse Centrale pour le tournage d'un film au Centre de Vaccination Covid de Nevers, film qui vous a été présenté lors de l'AG 2021 et que vous pouvez revoir sur You Tube. Ce tournage a mis en valeur l'action de nos délégués et bénévoles intervenus au sein de ce centre de vaccination : plus de 3 000 heures ont été consacrées à l'accueil des patients et aux démarches administratives.

### **3 – La formation des élus**

Pour mener à bien leur mission, les délégués doivent se former.

Je vous rappelle qu'une **plateforme de formation** est mise à votre disposition. Franck Juillard a rappelé son mode d'utilisation lors de la dernière AG. Mais de nombreux délégués ne se sont pas encore inscrits ou n'ont pas terminé les modules. N'hésitez pas à vous connecter ! Sur ce sujet, un challenge de l'élu a été organisé durant le 1er trimestre 2021 et l'échelon local de Cluny - La Chapelle-de-Guinchay a été déclaré vainqueur avec 38 % de ses délégués ayant terminé l'ensemble des modules de formation.

En collaboration avec le service Action Sociale ont également été présentées, **deux sessions de formation en visio-conférence** :

- l'une à destination des représentants de la MSA auprès des Centres Sociaux,
- l'autre au profit des membres du CPASS et des représentants de la MSA au sein des Marpa.

Et encore une formation « **Animer une réunion d'échelon local** » à laquelle 12 délégués ont participé et découvert les thèmes abordés : comment préparer sa réunion, obtenir l'engagement des participants, faire émerger des idées d'actions sur le territoire.

Pour les délégués, il est important de se former et de s'informer pour être à même de tenir pleinement son rôle de relais et d'animation sur le territoire.

### **4 – Projets pour 2022**

Après une année 2021 bien remplie, 2022 annonce de beaux projets.

#### **4-1 – Action commune à l'ensemble des Caisses de MSA**

Je vous propose de découvrir en images un de ces projets : l'action commune à toutes les caisses de MSA, sur le thème de l'alimentation, qui se déroulera du 1<sup>er</sup> au 9 octobre 2022.

A l'issue de cette projection, je donne maintenant la parole à Agnès Cadiou pour une présentation plus en détails de cette action.

Le but est de donner plus de visibilité aux élus et à leurs actions, un axe fort du plan stratégique MSA 2025, et cela constitue une première au niveau institutionnel : l'idée d'action commune est lancée pour que toutes les Caisses, par l'intermédiaire de leurs délégués, réalisent du 1<sup>er</sup> au 9 octobre 2022, des actions sur une thématique commune.

Les enjeux sont de :

- valoriser les délégués et leurs actions dans les territoires,
- démontrer la pertinence des actions portées par nos élus,
- susciter chez eux un sentiment d'appartenance au réseau,
- mettre en évidence la spécificité de la MSA, soit son organisation mutualiste et ses valeurs.

Il s'agit donc de remobiliser les délégués autour d'un projet commun et convivial qui fédère l'institution.

La thématique commune retenue par la Commission de l'Action Mutualiste est l'alimentation avec une déclinaison autour de trois domaines d'intervention de la MSA : éducation à la santé, éducation des consommateurs (exemple : lutte contre le gaspillage alimentaire) et solidarité alimentaire (exemples : glanage, dons, paniers solidaires).

Les résultats attendus sont :

- des actions/événements mobilisant les délégués, dans toutes les MSA, entre le 1<sup>er</sup> et le 9 octobre 2022,
- un écho médiatique tant au niveau local que national,
- un impact sur les élus,
- un impact sur les populations rurales.

Pour cela, nous avons besoin de vous tous pour porter l'action sur le terrain et travailler avec nos partenaires. Cette action laisse libre cours à la créativité de nos échelons locaux. Nous comptons sur vous pour porter ce projet institutionnel et mobiliser les délégués lors des prochaines réunions des échelons locaux.

#### **4-2 – La WebApp élus**

Agnès Cadiou présente cette application dont le but est :

- d'accompagner les élus au quotidien dans leur mission,
- de renforcer leur réseau,
- de moderniser leur relation avec leur MSA.

La WebApp est un site privé et sécurisé, consultable depuis un smartphone, une tablette, un ordinateur qui permet aux élus MSA connectés à leur compte :

- d'être informés à tout moment,
- de solliciter la MSA où qu'ils soient,
- de regrouper leurs échanges en un même endroit.

Lancement d'une vidéo de quelques minutes qui permet de découvrir ce nouvel outil d'information et d'échanges à destination de l'ensemble des élus MSA.

Puis M. Fauchoux précise qu'en Bourgogne, nous allons débiter avec un groupe test composé des administrateurs, des membres des Comités Départementaux et des Présidents d'échelons locaux, début mai, selon 3 étapes :

- 1 - Nous informerons les élus concernés de la date d'ouverture de la WebApp.
- 2 - La semaine suivante, ils recevront un mail de « mon appli élus » avec leur identifiant et un lien pour les conduire sur cette application. Leur compte sera alors ouvert et ils pourront se connecter.
- 3 - Début mai, ils assisteront à une formation en présentiel, dispensée par le service Vie Institutionnelle aux dates suivantes : 2 mai à Mâcon, 3 mai à Nevers, 5 mai à Auxerre, 6 mai à Dijon. A cette occasion, ils installeront la WebApp sur leur téléphone, leur tablette ou leur ordinateur et pourront ainsi, en séance, faire des travaux pratiques

Ensuite, fin août tous les délégués bourguignons recevront un mail d'information de la Caisse puis, un mail de « mon appli élus » avec leur identifiant et un lien vers cette application. Leur compte sera alors ouvert et tous les élus MSA pourront se connecter dès le 5 septembre. Ils seront bien sûr accompagnés par les animateurs VI.

Les mois à venir seront donc bien occupés. Restons mobilisés sur tous ces projets en gardant le contact. A vos tablettes et vos smartphone !

Merci à tous.

M. Bossong remercie Mme Agnès Cadiou et M. René Fauchoux.

## **5 – Présentation du rapport moral** **par M. Dominique Bossong, Président**

### **Diaporama en annexe 6**

Mesdames, Messieurs les Délégués,  
Mesdames, Messieurs,

Pour retrouver notre période habituelle, cette assemblée générale a lieu peu de temps après celle de novembre dernier. Malgré tout, bon nombre de dossiers évoqués à cette occasion restent encore d'actualité et d'autres tout aussi importants sont venus s'ajouter. Comme d'habitude je ferai un bilan de l'année 2021 sur la situation agricole, les évolutions législatives, l'actualité institutionnelle ou encore l'implication de la MSA aux services des territoires puis je vous présenterai les perspectives pour 2022.

### **1 – La situation agricole en 2021**

Notre mission au cours de ces mois a été de faire avancer les mesures d'accompagnement pour les exploitants en difficulté et, en particulier, les prises en charge gel qui ne sont toujours pas versées puisqu'un système s'est mis en place au niveau européen. L'aspect juridique de ce dispositif ayant été validé en février dernier par la Commission Européenne, sa mise en œuvre sera déployée dans les prochaines semaines.

Après avoir activé le régime des calamités agricoles, déduit les indemnités pour celles et ceux qui étaient assurés, les prises en charges de cotisations seront versées avec des plafonds qui vont nécessiter une approche au cas par cas en collaboration avec les DDT. Je ne rentrerai pas plus dans le détail mais le travail de notre caisse va être considérable. Je rappelle néanmoins que, pour ceux qui en font la demande, il est toujours possible, jusqu'à l'octroi des prises en charge, de bénéficier d'un report de cotisations au titre des échéances exigibles en 2022.

Les années se suivent et se ressemblent, une vague de froid a encore fait de nombreux dégâts dans l'hexagone entre le 1<sup>er</sup> et le 4 avril dernier et notamment la nuit du 3 au 4 avril qui a été encore plus froide que celle du 8 avril 2021, qui avait pourtant été cauchemardesque pour l'agriculture. Mais cette année, la végétation est en retard par rapport à l'année dernière et je pense qu'il y a eu heureusement plus de peur que de mal.

Alors que la crise sanitaire semble s'essouffler, les conséquences annoncées du conflit russo-ukrainien créent des inquiétudes légitimes au sein de la profession, au regard notamment de l'augmentation inévitable du coût des matières premières importées, ajoutée à celle du pétrole, du gaz et du blocage des exportations. Face aux effets dominos de cette crise sur le marché agricole, le Président Macron a d'ores et déjà promis un plan de résilience pour soutenir les revenus des filières. La MSA sera présente pour accompagner ces mesures constituées principalement de prises en charge de cotisations, appelées PEC Ukraine, à hauteur de 150 Millions d'€. Pour en bénéficier, il faudra présenter une attestation sur l'honneur indiquant que le conflit en Ukraine entraîne une hausse des charges importante qui met en difficulté l'exploitation. Des contrôles aléatoires interviendront ultérieurement. Trois autres mesures font partie de ce plan de résilience :

- une aide carburant ainsi qu'un remboursement anticipé de la TICPE,
- une aide énergie (gaz et électricité) pour celles et ceux qui en consomment beaucoup (maraîchers, éleveurs, laiteries),
- enfin une aide pour l'augmentation du coût de l'alimentation animale.

Nous sommes en attente d'informations plus précises. Mais ce conflit a mis à jour une évidence : *« Notre trop grande dépendance aux autres pour faire vivre les nôtres »*. Il est urgent d'en sortir.

En novembre dernier, le gouvernement présentait son plan de lutte contre le mal-être agricole. S'il s'appuie sur les dispositifs existants, il ambitionne une mobilisation coordonnée de l'ensemble des

acteurs du monde agricole, en renforçant les moyens dédiés à la détection et la prise en charge, afin d'intensifier et d'unifier les accompagnements. L'implication de tous est nécessaire. La MSA sera toujours une des pierres angulaires de ce nouveau système qui, je vous le rappelle, s'adressera aux exploitants et aux salariés même si les moyens humains promis ne seront malheureusement pas effectifs et je le regrette.

## **2 – Les évolutions législatives et l'actualité institutionnelle**

La crise sanitaire a été, une fois encore, au cœur des décisions parlementaires durant cette année 2021. Malgré tout, quelques évolutions législatives notables ont eu lieu.

### **2-1 - Dans le domaine de la retraite**

Il y a eu au 1er novembre 2021, l'entrée en vigueur de la revalorisation des petites retraites agricoles qui fait, aujourd'hui encore, débat, notamment sur le montant réel de cette revalorisation. La MSA a organisé plusieurs réunions de terrain pour en expliquer les grandes lignes et revenir sur les particularités. La communication gouvernementale autour de cette revalorisation a été confuse, voire inexistante. Une fois les conditions d'éligibilité expliquées, l'incompréhension disparaît. Nous avons été réactifs et avons travaillé avec les anciens des FDSEA. En décembre, la loi bénéficie également aux conjoints et aides familiaux, avec pour date d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le premier paiement de cette revalorisation a eu lieu le 9 février dernier.

### **2-2 – En législation famille**

C'est notamment, dès le 1er janvier 2021, l'application de la réforme des allocations logement. Le montant des APL est désormais revu tous les trimestres, sur la base des revenus des douze mois précédents. Auparavant, elles étaient attribuées pour une année entière, en fonction des revenus perçus deux années plus tôt. Ce nouveau système permet désormais de verser le juste droit aux ménages qui en ont le plus besoin et de s'ajuster plus rapidement aux situations réelles.

### **2-3 - Concernant les cotisations**

Il y a eu plus de 2,7 M€ de prises en charge partielles qui viennent s'ajouter à celles du gel évoquées précédemment. Nous venons de l'apprendre également, le dispositif TESA simplifié est prolongé jusqu'au 31 décembre 2023. C'est une bonne nouvelle, d'autant que ce dispositif apporte un réel gain en matière de simplification des démarches administratives à accomplir par les employeurs de main d'œuvre qui recrutent des travailleurs occasionnels ou CDD.

### **2-4 - Concernant la santé**

Et même si en soi ce n'est pas une évolution législative, il me paraît important de vous rappeler le déploiement généralisé (après une phase expérimentale en 2021 dans 3 régions) de Mon Espace Santé, un espace numérique personnel et sécurisé, qui remplace le Dossier Médical Partagé (DMP) et permet à chacun d'avoir à portée de main, documents et informations utiles pour sa santé. Le médecin traitant, le pharmacien et tous les autres professionnels de santé qui le suivent pourront aussi l'alimenter s'ils y sont autorisés. Mais c'est surtout à vous de le remplir.

## **3 – L'implication de la MSA au service des territoires**

### **3-1 – La stratégie d'influence**

Parmi ces engagements, il en est un qui vous concerne directement, la mise en place d'une stratégie d'influence pour laquelle votre mobilisation est indispensable, comme l'a rappelé tout à l'heure René Faucheu. C'est pourquoi, au cours de l'année 2021, afin de renforcer notre communication auprès des différents élus (parlementaires, présidents de ComCom, maires...), certains d'entre vous sont allés à leur rencontre pour présenter la MSA et son offre de services. Mieux faire connaître la MSA et consolider votre rôle d'élu sur les territoires, tels sont les objectifs de cette stratégie.

Les mesures sanitaires allégées vous ont permis par ailleurs, cette année, de réaliser diverses actions de formation ou d'information sur vos territoires, souvent en lien avec d'autres services tels que l'ASS ou la SST, et de participer aux fêtes de l'agriculture et autres concours, portant haut et fort les couleurs de notre régime et je tenais, ici, à vous remercier pour votre implication.

### **3-2 – Les France Services**

L'engagement au service des territoires, c'est aussi le déploiement de notre réseau France Services (FS). Après la labellisation au 1er avril 2021 de notre FS de Charolles en Saône-et-Loire, d'autres projets ont vu le jour. Ainsi, une FS portée par la MSA Bourgogne a ouvert ses portes le 15 décembre 2021 dans les locaux de la mairie à Saint Jean de Losne en Côte d'Or. Et en ce début d'année 2022, deux autres ont suivi : Montbard en Côte d'Or (co-portée par la MSA et la sous-préfecture) et Tournus en Saône-et-Loire. Ces 3 FS ont été inaugurées en présence des représentants de l'Etat, des élus locaux et régionaux et des partenaires. Tous s'accordent à dire que ces espaces sont le maillon indispensable entre usagers et services publics, pour répondre aux attentes des populations en matière de démarches administratives et c'est d'autant plus vrai dans les territoires ruraux où le besoin est criant ! Quant à l'inauguration de la FS de Charolles, la crise sanitaire l'a maintes fois reportée, mais elle aura lieu en juin prochain, la date reste à fixer. C'est également un formidable outil pour mettre en valeur la MSA sur les territoires et je ne regrette pas notre engagement. Pourtant les règles de financement sont en train de changer de façon unilatérale. Les conditions fixées à la mise en place doivent perdurer et j'espère que la Caisse Centrale trouvera des solutions pour nous permettre d'assurer cette mission.

### **4 – Les perspectives 2022**

Nous sommes à l'entre-deux tours des présidentielles et, qu'elle qu'en soit l'issue, les cartes vont être redistribuées. Pour autant, j'espère que l'on ne nous demandera pas d'efforts supplémentaires qui ne seraient ni compris, ni acceptés.

Sur le plan législatif, il nous faudra sans doute attendre encore un peu pour entrevoir quelques évolutions et notamment la réforme des retraites. Comme je l'avais évoqué lors de notre dernière assemblée générale, une consultation citoyenne d'envergure sur le thème de la ruralité a eu lieu de septembre à décembre 2021. Chacun avait la possibilité, via la plateforme « Agissons pour la ruralité » de faire des propositions pour répondre aux multiples défis de la ruralité. Le fruit de cette concertation, un « Manifeste pour la ruralité » qui regroupe 10 propositions autour des préoccupations majeures des populations rurales : l'accès aux services publics, les inégalités de santé, l'inclusion, l'emploi, la famille, la jeunesse et la prévention du mal-être. Ce manifeste a été présenté par la MSA aux élus de tous bords, à l'occasion du Salon de l'Agriculture qui s'est déroulé en février-mars dernier, avec l'espoir que la ruralité soit l'un des thèmes majeurs du prochain quinquennat !

Pour finir, je voudrais revenir sur deux sujets abordés, tout à l'heure, par Mme Cadiou. Tout d'abord, **ce nouvel outil web « Mon appli élus MSA »** qui accompagnera désormais vos missions d'élus. Je compte vraiment sur vous pour être curieux et mettre en pratique, dès que cela sera possible, les informations qui vous ont été données. Et n'oubliez pas que l'équipe de la Vie Institutionnelle, que je remercie pour le travail effectué tout au long de l'année, est là pour vous aider à apprivoiser cet outil. Ensuite, concernant **l'action commune** à l'ensemble des élus des 35 caisses, sur le thème de **l'alimentation**, c'est un pari qui, s'il est tenu et il le sera, permettra de rendre visible votre rôle d' élu au sein de la MSA et au service des citoyens. Là aussi, je compte sur vous pour imaginer et mettre en place de belles actions sur vos territoires.

Avant de clore ce rapport qui se veut non exhaustif tant il y a à dire et parce que le temps nous est compté, je veux remercier en votre nom à tous, l'ensemble des salariés de la MSA pour le travail effectué et l'investissement accru dont ils ont fait preuve en cette période compliquée, mais aussi notre Directrice Générale et l'équipe de direction. Je veux remercier également et chaleureusement Jean-Paul Baudin et les membres du Conseil d'Administration pour leur implication et leur soutien. Enfin, je veux vous remercier, vous, élus, pour votre engagement au service du territoire bourguignon et de sa population agricole et rurale.

Merci de votre attention.

## 6 – Résolution financière

M. Bossong donne la parole à M. Jean Paul Baudin, 1<sup>er</sup> Vice Président, qui donne lecture de la résolution financière.

### **Rappel :**

En lien avec les décrets 2013-1222 et 2013-1223 du 23 décembre 2013 portant sur la réforme du financement, seule l'affectation du résultat de la Santé au Travail résulte désormais d'une résolution d'assemblée générale.

### **Affectation du résultat 2021 de la fonction Santé au Travail :**

La proposition d'affectation de ce résultat est établie en application des dispositions des textes en vigueur.

Le résultat 2021 de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne, en Santé au Travail, présente un déficit de - **50 606,68 €**.

L'Assemblée Générale décide alors d'affecter le résultat déficitaire sur la réserve de Santé au Travail :

La réserve portée au bilan 2021 est de .....	<b>1 335 322,06 €</b>
Affectation du résultat déficitaire 2021 .....	<b>- 50 606,68 €</b>
Réserve de Santé au Travail après affectation du résultat .....	<b>1 284 715,38 €</b>

### **Mise à niveau de la réserve de Santé au Travail :**

La réserve maximum théorique doit être **1 484 315,97 €**, correspondant à la moitié des dépenses réalisées au cours de l'exercice de la Santé au Travail.

L'Assemblée Générale décide alors de transférer le solde du report à nouveau vers la réserve de Santé au Travail :

La réserve de Santé au Travail après affectation du résultat s'élève à .....	<b>1 284 715,38 €</b>
Le solde du compte report à nouveau est de .....	<b>104 928,86 €</b>
La réserve de Santé au Travail se trouve portée à .....	<b>1 389 644,24 €</b> (soit 93,62 % du niveau maximum)

M. Bossong remercie M. Baudin.

Il soumet au vote des délégués, le rapport d'activité de la Directrice Générale.

**DECISION**

Le rapport d'activité de la Directrice Générale est adopté à l'unanimité.

Il soumet au vote des délégués, le rapport moral du Président.

**DECISION**

Le rapport moral du Président est adopté à l'unanimité.

Il soumet au vote des délégués, le rapport du CPASS.

**DECISION**

Le rapport du CPASS est adopté à l'unanimité.

Il soumet au vote des délégués, le rapport des CPSS CPSNS.

**DECISION**

Le rapport des CPSS CPSNS est adopté à l'unanimité.

Il soumet au vote des délégués, le rapport de la Commission Vie Institutionnelle.

**DECISION**

Le rapport de la Commission Vie Institutionnelle est adopté à l'unanimité.

Il soumet au vote des délégués, la résolution financière :

- oui : 145
- non : 10
- abstention : 0

soit un total de 145 voix (144 participants + 1 pouvoir)

**DECISION**

La résolution financière est adoptée.

## **7 - Questions des délégués**

**Dépt 71 : EL Chauffailles – Paray le Monial, question de M. Philippe Beauchamp, Président de l'EL**

Dans le cadre de la loi Chassaigne 2 qui, après un report, devait dès 2022 apporter un montant minimum de 1 000 € de retraite par mois, ce qui apparaissait comme une bonne nouvelle pour les agriculteurs et les agricultrices, qu'en est-il réellement aujourd'hui (avec si possible un ou plusieurs exemples chiffrés) ? Nous fait apparaître encore une grande disparité pour atteindre ces 1 000 € par mois. Où en est la discussion pour les années d'aide familial, conjoint collaborateur et les réversions pour que tous puissent bénéficier de ces 1 000 € mensuels ?

## Réponse apportée par Rodrigue Lopez, Sous-Directeur

### Dispositif Chassaigne 1 - Loi du 3 juillet 2020

Depuis le 1er novembre 2021, les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole ayant accompli une carrière complète en cette qualité peuvent bénéficier, sous conditions, d'un complément différentiel de points de retraite complémentaire obligatoire. L'objectif de ce complément consiste à porter les droits propres servis par le régime d'assurance vieillesse de base et par le régime de retraite complémentaire obligatoire à un montant minimal égal à 85 % du Smic (art. L. 762-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Les conditions :

- avoir ou avoir eu la qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole à titre exclusif ou principal,
- justifier, à la date d'effet de sa retraite de base, de la durée d'assurance à taux plein exigée pour sa génération, dont 17,5 années accomplies en qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole à titre exclusif ou principal,
- faire valoir ou avoir fait valoir l'ensemble des droits de base et complémentaires auprès de tous les régimes de retraite.

Pour la MSA de Bourgogne 7 867 assurés ont été concernés par cette revalorisation pour un montant global de 796 704 € soit une revalorisation moyenne de 101,27 €.

### Dispositif Chassaigne 2 - Loi du 17 décembre 2021

Relèvement du minimum de pension de la retraite de base des conjoints collaborateurs d'exploitation ou d'entreprise agricole et des aides familiaux :

- La création d'un montant unique de Pension Majorée de Référence (PMR) pour tous les non-salariés agricoles, dispositif assimilable dans son principe au minimum contributif de l'assurance retraite. Afin de renforcer l'équité des droits au sein du régime agricole, le montant de la PMR des conjoints collaborateurs et aides familiaux est ainsi aligné sur celui des chefs d'exploitation.
- Le seuil d'écèlement de la PMR est relevé au niveau du montant de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA). Concrètement, le calcul de la majoration se réfère dès janvier 2022 à la « pension majorée de premier niveau » (PMR 1) et non plus à la « pension majorée de second niveau » (PMR 2). Le montant de la PMR 1 est porté à 713 € au lieu de 699 €. Quant au seuil à partir duquel la majoration est réduite, celui-ci est porté à 916 € (contre 875 € en 2021).

Cette revalorisation s'applique à toutes les retraites dès janvier 2022 avec un premier paiement au 9 février 2022. Pour la MSA de Bourgogne, la revalorisation est intervenue sur l'échéance de janvier 2022 payée **le 9 février 2022** et a concerné **6 530** bénéficiaires pour un montant moyen mensuel de **54,84 €**.

### **Dépt 71 : EL Cuiseaux - Louhans, question de Mme Marie Thérèse Perney, Présidente de l'EL**

Ma question porte sur le nouveau dispositif « Mon Espace Santé ». Un mois avant la date de l'assemblée générale, j'ai reçu un mail avec un mot de passe provisoire, valable 6 semaines pour me connecter à « Mon Espace Santé ».

Précédemment, nous avions le « Dossier Médical Partagé ». Avec l'accord du patient, le professionnel de santé pouvait renseigner ce document. Combien parmi nous avons accepté ce dispositif qui, semble-t-il, n'a pas donné l'effet escompté puisqu'on passe à autre chose ?

Pensez-vous que « Mon Espace Santé » aura plus de succès car, si j'ai bien compris le mail reçu, c'est au patient de tout renseigner ? Certes, ce serait très pratique et éviterait que, lorsqu'on passe de son médecin traitant à un spécialiste auquel il nous confie pour des investigations complémentaires, on oublie d'emporter le résultat d'une prise de sang ou les ordonnances en cours ou tout autre document dont le spécialiste pourrait avoir besoin.

Combien de patients prendront le temps nécessaire pour incrémenter ce carnet de santé électronique ? Ne serait-il pas plus simple, qu'avec l'accord du patient bien sûr, ce soit le professionnel de santé qui le complète ?  
« Mon Espace Santé » n'est-il pas une nouvelle usine à gaz ?

### Réponse apportée par Didier Menu, Médecin Conseil Chef Régional BFC

Le Dossier Médical Partagé (DMP) est en errance depuis de nombreuses années (ministère Douste-Blazy) et même si sa gestion confiée ces dernières années à l'assurance maladie a permis d'en amplifier la diffusion, ce ne sont que 15 à 20 % de la population qui en bénéficient. Rappelons que sa création nécessitait une démarche proactive de la personne avec un professionnel de santé ou un guichet de sécurité sociale.

Mon Espace Santé, c'est un DMP, dont la création s'effectue sans démarche active de la personne qui est informée de sa prochaine création, qui se crée par défaut mais auquel la personne peut s'opposer. A la suite de l'information soit la personne se connecte ou ne réagit pas et son Espace Santé est créé, soit la personne se connecte et s'oppose volontairement et son Espace Santé n'est pas créé.

Les fonctionnalités du DMP dans l'Espace Santé sont les mêmes avec encore plus de facilités pour intégrer les documents : comptes rendus de consultation, hospitalisation, biologie, radiographies... par les professionnels et établissements de santé ou par la personne elle-même.

Mais Mon Espace Santé :

- c'est aussi une messagerie sécurisée pour recevoir des messages et des documents de son médecin tout en préservant le secret médical,
- c'est encore un agenda santé pour rappeler les rendez-vous, les échéances de vaccination, de dépistage...
- ce sont enfin des applications santé référencées par le ministère de la santé pour leur sérieux et leur utilité.

### Dépt 71 : EL Cuiseaux - Louhans, question de Mme Marie Thérèse Perney, Présidente de l'EL

Ma question porte sur les autotests. Alors que les autorités sanitaires ont allégé les procédures avec notamment la suppression du port du masque dans de nombreux lieux, le virus n'a pas dit son dernier mot et sévit encore.

Or, depuis le 15 février, les grandes ou moyennes surfaces ne sont plus autorisées à vendre des autotests malgré leurs stocks. Je m'interroge donc sur le pourquoi de cette situation : y a-t-il un doute sur la fiabilité de ce dispositif ? Ou bien, faut-il y voir un nouveau lobby pharmaceutique ? Sachant que les prix étaient sans commune mesure entre l'une ou l'autre des formes de distribution.

Je vous remercie.

### Réponse apportée par Didier Menu, Médecin Conseil Chef Régional BFC

Par un arrêté du 27 décembre 2021, le gouvernement avait exceptionnellement autorisé les grandes surfaces à vendre des autotests jusqu'au 31 janvier 2022, au regard de l'augmentation très forte des taux d'incidence.

Un arrêté du 21 janvier a prolongé cette dérogation jusqu'au 15 février 2022. En cause, « *la soutenabilité de la stratégie de dépistage, dans un contexte de circulation intense du variant Omicron du virus SARS-CoV-2* ».

A compter du 15 février 2022, seules les pharmacies peuvent continuer à distribuer des autotests covid qui sont gratuits et pris en charge par l'assurance maladie pour les personnes contact et dont le prix de vente limite a été revu à la baisse.

Rappelons que :

- ces autotests constituent un dispositif médical dont la vente est réservée aux pharmacies,
- leur sensibilité est moindre (faux négatifs >80%) par rapport aux tests RT-PCR d'où leur multiplication à J0, J2 et J4,
- leur spécificité est bonne (faux positifs <1%).

**Dépt 71 : EL Digoin - Gueugnon, question de M. Bernard Bidolet, Vice-Président de l'EL**

Nous sommes le relais entre la MSA et ses adhérents. Notre rôle de veille nous amène à rencontrer des adhérents en situation fragile.

Les délégués pourraient-ils bénéficier d'une formation pour accompagner ces personnes ?

**Réponse apportée par Alain Lagneau, Directeur Adjoint**

Une rencontre avec les bénévoles accompagnants a eu lieu à Dijon, pour la Côte d'Or, le 28 septembre 2021 et, pour la Saône-et-Loire, le 23 septembre 2021 à Collonge en Charollais afin de soutenir et animer le réseau de bénévoles accompagnants formé en 2017 en organisant un temps d'échanges, de rencontre, consolider les compétences acquises lors de la formation et faire le bilan des accompagnements. Ces rencontres sont animées par les travailleurs sociaux et des intervenants (psycho-sociologue ou coach) Le rôle et la place de chacun a été travaillé, le cadre ainsi qu'un retour sur les risques psycho-sociaux et le suicide.

Entre 2018 et aujourd'hui, entre 20 et 35 accompagnements réalisés par an (Côte d'Or et Saône-et-Loire compris) en lien avec les bénévoles (cela peut paraître peu mais introduire un bénévole dans une situation prend souvent du temps à l'acceptation, c'est un travail chronophage pour les travailleurs sociaux mais qui s'avère vraiment qualitatif) sur tous types de productions et pour des missions diverses. Les accompagnements sont ponctuels ou suivis selon la nature de la mission, fixée par les travailleurs sociaux, en lien avec la personne accompagnée et le bénévole. Cela peut être de l'accompagnement technique, humain, à la reconversion, à la cessation, aux démarches administratives, au classement de papiers, à la comptabilité, des accompagnements autour de la santé, de gestion du stress....

Un réseau de bénévoles de veille, de sentinelles est en cours de constitution sur chacun des départements bourguignons afin de sensibiliser et former à la mission de veille et de signalement dans un cadre de référence décliné sous forme de charte. Cette formation s'adresse à toutes personnes volontaires ayant le souhait de s'engager et de s'y investir dans le but d'assurer une mission de veille auprès d'exploitants agricoles. La constitution des groupes de sentinelles, du contenu et du planning de la formation est en cours, en lien avec les services Vie Institutionnelle, Action Sanitaire et Sociale et Santé Sécurité au Travail.

**Dépt 58 : EL Decize – Imphy – Saint Pierre le Moutier**

Lors du décès d'une personne, pourquoi le conjoint se voit imputer sur son propre compte des retenues forfaitaires (0,50 €/ boîte de médicaments,...) dues à la maladie du défunt ?

**Réponse apportée par Magali Chervet, Sous-Directrice**

En cas de décès d'un assuré redevable des participations forfaitaires et franchises, l'assurance maladie (MSA) peut être amenée à prendre contact avec le notaire chargé de la succession ou avec les héritiers directement. La MSA dispose d'un délai de 5 ans pour recouvrer les franchises et les participations forfaitaires en attente sur un dossier.

**Dépt 58 : EL Decize – Imphy – Saint Pierre le Moutier**

Jusqu'à quand remonte la MSA pour une régularisation de cotisations salariales ? A titre d'exemple, une régularisation de cotisations salariales du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 et du 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 a été effectuée au 30/11/2021 soit presque trois ans plus tard (alors que le salarié peut ne plus être là depuis longtemps) !

**Réponse apportée par Magali Chervet, Sous-Directrice**

La Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2017 a modifié le mode de calcul du délai de prescription des cotisations. Ainsi, depuis le 1er janvier 2017, les cotisations et contributions sociales se prescrivent par 3 ans à compter de la fin de l'année civile au titre de laquelle elles sont dues (article L.244-3 du Code de la sécurité sociale et L. 725-7 Code rural et de la pêche maritime). Aussi, les cotisations de l'année 2019 seront prescrites le 31 décembre 2022. La MSA peut donc jusqu'à cette date effectuer des régularisations de cotisations.

**Dépt 58 : EL Decize – Imphy – Saint Pierre le Moutier**

Est-il possible d'avoir un retour sur les Instants Santé organisés par la MSA pour les délégués par rapport au nombre d'invités, de participants et de reconnaissance de pathologie ?

**Réponse apportée par Didier Menu, Médecin Conseil Chef Régional BFC**

Malgré un contexte sanitaire difficile mais grâce à la multiplication des modalités offertes (bilans présentiels, entretiens par téléphone, instant santé digital, consultation prévention directe), en 2021, nous atteignons un taux de participation très honorable de 20 % (24 % pour les NSA, 16 % pour les SA). Rappelons que les Instants Santé ciblent une population écartée du système de santé, difficile à toucher et à motiver. Le but est non seulement de détecter d'éventuels problèmes de santé mais aussi de s'assurer que les personnes entrent dans leur prise en charge. C'est là que réside notre satisfaction car près de 37 % des personnes bénéficient de nouvelles prises en charge dans les 6 mois qui suivent leur bilan, principalement pour des pathologies cardio-vasculaires (hypertension artérielle) et dentaires.

**Dépt 71 : EL Autun 1 et 2, question de Mme Chantal Mazzolo, lue par M. Rémi Vaillant de Guélys**

Comment sont organisés les Instants Santé, quelle équité entre les territoires ? En Autunois-Morvan, les adhérents ont été contactés par téléphone alors que sur d'autres secteurs ils ont pu en bénéficier sur place. Nous sommes en région, pourquoi se limiter à des découpages départementaux ?

**Réponse apportée par Didier Menu, Médecin Conseil Chef Régional BFC**

Les Instants Santé sont organisés à l'identique sur tout le territoire de la Bourgogne. Chaque année des cantons sont ciblés avec invitation des adhérents à se rendre à une séance présentielle au plus proche de leur domicile ou selon leur choix à un entretien par téléphone ou à une consultation directe chez le médecin. Ces 2 dernières années en fonction des périodes de confinement liées à la crise Covid, des séances présentielles ont dû être reportées ou annulées et des entretiens téléphoniques proposés à la place.

**Dépt 71 : EL Charolles, question de Mme Valérie Pacaud**

- 1) Existe-t-il ou va-t-il exister des aides à la prise en charge pour les diverses maladies chroniques et invisibles ?
- 2) Va-t-il y avoir la mise en place de solutions pour les personnes qui ne trouvent plus de médecin traitant en raison de la démission de ceux-ci par rapport à la situation sanitaire et dont le besoin d'un suivi est indispensable et urgent ?
- 3) Existe-t-il une possibilité de prise en charge et de suivi médical pour les personnes qui ont déclaré un Covid long ?

Je vous remercie.

**Réponse apportée par Didier Menu, Médecin Conseil Chef Régional BFC**

- 1) Je ne comprends pas la question. Oui les dépistages, diagnostics et soins sont pris en charge par l'assurance maladie avec un taux variable selon la nature de la maladie. Le Covid long en est un exemple.
- 2) Je ne reprendrai pas les réponses exposées par M. le Directeur Général de l'ARS qui sont variées mais aucune à elle seule ne peut répondre à ce besoin : élargissement du numéris, incitations financières, organisations coordonnées entre professions de santé, délégation de tâches... Les questions du remboursement ne concernent pas l'ARS mais l'assurance maladie et donc votre Caisse de MSA. La Loi de Financement de la Sécurité Sociale oblige tout assuré à déclarer un médecin traitant, faute de quoi il se trouve pénalisé dans son taux de remboursement. Pour éviter la double peine (pas de médecin traitant et pénalité de remboursement), la CRMSAB s'emploie à ne pas pénaliser dans leurs remboursements les personnes qui ne peuvent déclarer de médecin traitant faute de médecins qui les acceptent dans leur patientèle. Il leur suffit de déclarer sur l'honneur leur recherche infructueuse.
- 3) La réponse est oui : le Covid long peut faire l'objet d'une reconnaissance en Affection Longue Durée et ouvrir à une prise en charge à 100 %, voire d'une reconnaissance en Maladie Professionnelle. Des services hospitaliers dénommés « Cellule de coordination post Covid » ont développé une prise en charge multidisciplinaire spécialisée de ces Covids longs.

**Dépt 58 : EL Corbigny, question de Jean Luc Cointe, Président de l'EL**

- 1) Pour le recrutement des futurs médecins généralistes, le ministère de la santé pourrait-il orienter et motiver les étudiants en médecine pour qu'ils s'installent en zone rurale ? Par exemple, des aides financières ou bien des avantages tels que l'acquisition d'un logement ou d'un cabinet médical.
- 2) La situation actuelle que nous rencontrons sur le terrain est le désarroi par rapport à l'accès aux soins. Des ressortissants ne peuvent pas prendre rendez-vous chez leur médecin et sont obligés de contacter les urgences. L'ambulance arrive 1 heure ou 2 après l'appel et les conséquences peuvent être dramatiques. Avez-vous des solutions ?

**Réponse apportée par Didier Menu, Médecin Conseil Chef Régional BFC**

- 1) De telles aides existent de l'Etat, des collectivités ou de l'assurance maladie pour inciter les futurs professionnels à s'installer dans les zones prioritaires, rurales notamment : stages en cabinet médical rural, bourses d'étude, avantages fiscaux, avantages conventionnels.
- 2) Deux sujets différents coexistent dans cette question :
  - . Accéder à un médecin : le nouveau service d'accès aux soins doit permettre d'accéder à distance à un professionnel de santé pouvant fournir un conseil médical, proposer une téléconsultation, orienter selon la situation vers une consultation non programmée en ville, vers un service d'urgence ou déclencher l'intervention d'un SMUR, par exemple.
  - . Se rendre aux urgences en transport médicalisé pour un soin urgent ou en vue d'une hospitalisation avec un délai d'intervention du transporteur qui doit correspondre à l'évaluation de la situation faite par le Centre 15.

En **Annexe 7**, les questions des délégués non évoquées en séance, faute de temps, ainsi que réponses qui y sont apportées.

## **8 – Questions diverses**

Néant.

## **9 – Intervention de M. Pierre Pribile, Directeur Général de l'ARS de Bourgogne Franche-Comté**

En **Annexe 8**, les cartes présentées lors de cet exposé.

L'Agence Régionale de Santé (ARS), organisme relativement récent, a été créée en 2010. Elle rassemble différentes institutions d'horizons divers. Sa mise en place fait suite à un constat d'une politique de santé trop morcelée et de la nécessité de trouver un mode de pilotage unifié des services déconcentrés de l'Etat et des organismes de Sécurité Sociale.

### **1 – Les Grands enjeux de la politique de santé**

En ce qui concerne la politique de santé, le projet régional de santé est révisé tous les cinq ans : il s'agit de définir les principaux enjeux et les solutions pour les atteindre. Les enjeux actuels sont :

- Faire le choix de la prévention avec la mise en place des politiques de prévention.
- Définir une politique relative à l'autonomie en lien entre l'ARS et les départements : apporter des accompagnements aux personnes âgées pour qu'elles puissent rester à domicile et aux personnes handicapées pour leur permettre de s'insérer au mieux dans la société.
- Favoriser l'accès aux soins sur les territoires, notamment ruraux : la Bourgogne Franche-Comté représente un territoire vaste avec une densité relativement peu élevée de population. D'où la nécessité d'un maillage des services tout en tenant compte de la pyramide des âges des professionnels concernés.
- Donner l'accès aux soins urgents via un maillage étroit permettant une réaction rapide (par exemple, du SMUR).
- Améliorer la prise en charge de la santé mentale, sujet qui reste tabou alors qu'il touche environ 1 personne sur 4 au cours de sa vie.
- Développer l'usage du numérique en santé.

### **2 – L'accès aux soins sur les territoires**

Il peut être assuré via :

- des Maisons de Santé Pluridisciplinaires, parfois multi sites, axées autour d'un projet de santé en direction d'une patientèle commune,
- des Centres de Santé organisés sur le même schéma mais avec des professionnels de santé salariés,
- des équipes de soins primaires : projet éventuellement mis en place avec un seul médecin au départ avec possibilité d'en intégrer un second ultérieurement sur un budget déjà structuré.

Ces moyens permettent de palier à l'isolement des professionnels de santé, à une absence, d'éviter les journées à rallonge, écueils qui sont un frein à une décision d'installation. Les projets peuvent naître à l'initiative des professionnels de santé, l'ARS intervenant en soutien. Mais cette dernière doit tendre à imaginer de nouveaux modes de fonctionnement qui puissent attirer ces professions de santé : projet immobilier en lien avec les collectivités territoriales avec financement assuré par l'assurance maladie et l'ARS, collectifs de professionnels de santé intervenant en complémentarité les uns avec les autres (sécurité des soins pour le patient, concertation possible entre collègues pour les professionnels de santé).

D'autres modes de fonctionnement sont appelés à se développer pour libérer du temps aux praticiens : vaccination déléguée aux pharmaciens, soins gynécologiques confiés aux sages-femmes, recrutement d'assistants médicaux dans le but de libérer du temps médical...

Sont également mises en place les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) en vue de mailler l'ensemble du territoire :

- rassembler les professionnels d'un territoire défini (à la carte par les professionnels eux-mêmes) : pour définir des actions de prévention organisées en commun, assurer l'accès aux soins, en l'absence de médecin traitant par exemple,
- travailler sur les parcours des patients par rapport aux soins (en vue d'éviter certaines hospitalisations) et éviter un passage par les urgences pour permettre une hospitalisation directement dans le service dédié à la pathologie concernée.

Il apparaît nécessaire de définir les missions avec graduation des soins pour mieux cerner ce qui relève d'un CHU ou d'un établissement hospitalier classique ou d'un établissement de proximité. L'accès aux soins urgents doit pouvoir être partagé entre les hôpitaux et la médecine de ville afin d'éviter l'engorgement des services d'urgence et du Centre 15 (chargé de la régulation).

Des plateformes d'accompagnement des aidants se développent également en lien avec les Conseils Départementaux et via l'action de la MSA dans le cadre de l'aide à domicile.

Enfin, toujours dans un souci de maillage du territoire, l'ARS tend à partager des locaux avec d'autres organismes, dont la MSA.

Des modes de fonctionnement restent donc à imaginer et à mettre en place.

Je vous remercie de votre attention.

M. Bossong remercie M. Pribile pour son intervention.

## **10 – Intervention de M. François Emmanuel Blanc, Directeur Général de la CCMSA**

### **1 - Bilan 2021 : retours sur les évènements marquants**

L'année 2021 a été une année dense et marquée, comme la précédente, par la crise sanitaire à laquelle sont venues s'ajouter d'autres crises. Dans ce contexte difficile pour beaucoup de nos ressortissants, la MSA est restée plus que jamais mobilisée.

Dans le cadre des crises sanitaires, climatiques et économiques, la MSA assure sa mission de service public. En effet, salariés et élus de la MSA ont continué à s'investir pleinement pour aider nos ressortissants à traverser la crise sanitaire qui, hélas, s'est poursuivie tout au long de l'année. Cette mobilisation s'est faite à travers de nombreuses actions : adaptation de l'organisation du travail en MSA (télétravail et présentiel en fonction des besoins), mobilisation des services santé sécurité au travail pour limiter la propagation du virus sur les exploitations, mise en œuvre des mesures de réduction et de report des cotisations, participation au dispositif national de traçage des cas contacts, opérations de dons organisées par « MSA solidaire ».

A la crise sanitaire s'est ajouté l'épisode de gel en avril 2021 (avec des aides versées tardivement en raison de contraintes européennes) mais également la crise porcine (soutenue par une enveloppe supplémentaire de prise en charge et de reports de cotisations) et la grippe aviaire d'une ampleur inédite (avec des élevages fortement touchés dans la région de la Vendée et dans le sud-ouest).

Ces crises ont permis de démontrer, d'une part, notre capacité à assurer la continuité de service pour nos adhérents et, d'autre part, toute l'importance, dans de telles situations, des valeurs d'entraide que nous portons et mettons en œuvre.

## **2- Les avancées sociales de l'année 2021**

Dans ce contexte difficile, la MSA a su être au rendez-vous des avances sociales.

### **2-1 - Retraites**

La loi Chassaigne 1, versée depuis le mois de décembre, a porté le minimum de pension des retraites des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole ayant eu une carrière complète de 75 % à 85 % du SMIC net agricole. Cette mesure représente une hausse de 100 € de plus par mois pour 227 000 personnes. Cette mesure a toutefois été l'objet d'une incompréhension de la part d'assurés qui ne pouvaient pas en bénéficier (retraites non entièrement liquidées ou 17,5 ans d'activité de NSA non atteints). Il convient donc de faire preuve de pédagogie auprès de ces personnes afin que cette incompréhension ne vienne pas entacher cette avancée majeure de justice sociale que la MSA appelait de ses vœux depuis longtemps.

Dans la continuité, une seconde proposition du député Chassaigne visant à revaloriser les retraites des conjoints collaborateurs et des aides familiaux est entrée en vigueur en février 2022, elle concerne 200 000 bénéficiaires. La MSA a été au rendez-vous pour assurer le versement de ces revalorisations tant attendues. Je remercie les équipes pour leur investissement dans ces travaux.

### **2-2 - Prévention du mal-être agricole**

Autre sujet clé, la prévention du mal-être agricole. Le ministère de l'agriculture a présenté en novembre 2021 une feuille de route pour la prévention du mal-être et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté. Cette feuille a positionné clairement la MSA comme un acteur majeur du dispositif, reconnaissant ainsi notre savoir-faire et notre implication sur le terrain. La coordination nationale de ce plan a été confiée à Daniel Lenoir, ancien Directeur Général de la CCMSA. Ainsi, la MSA participe activement à la mise en œuvre de la feuille de route du programme avec notamment le renforcement d'Agri'écoute et l'amélioration du dispositif de prévention de la désinsertion professionnelle et du maintien en emploi. Les caisses de MSA sont actuellement pleinement impliquées dans le projet avec la désignation de référents mal-être départementaux qui seront chargés de coordonner nos actions et celles des autres acteurs impliqués sur les territoires.

### **2-3 - Santé sécurité au travail (SST)**

Je terminerai par la réforme de la SST que la MSA a soutenue car elle visait notamment à renforcer son volet prévention. Il y avait néanmoins un point de vigilance dans cette réforme qui aurait pu remettre en cause les spécificités de notre fonctionnement. La réforme est passée et la MSA a réussi à préserver son organisation et le financement de ses services SST. Plus encore, nous avons négocié l'intégration de la CCMSA dans la gouvernance du comité national de prévention et de santé au travail et celle des caisses au sein des comités régionaux de prévention et de santé au travail. Au final, nous sommes pleinement satisfaits de ce texte qui maintient la spécificité des services SST de la MSA et qui permet de peser dans les gouvernances nationales et locales des nouvelles instances SST.

### **2-4 - COG MSA 2021-2025 : des moyens confortés et une trajectoire des effectifs contenue**

Je ne peux pas terminer ce bilan sans parler de la COG dont la négociation s'est prolongée, en partie en raison du contexte sanitaire, mais également parce que nous voulions aboutir à des arbitrages nous permettant de réaliser nos ambitions. L'ambition de cette sixième COG est, en effet, de proposer des services performants pour accompagner un secteur agricole en pleine mutation. Elle s'inscrit pleinement dans le projet stratégique MSA 2025 qui vise à répondre aux enjeux de demain : un service social de qualité, performant et homogène, un guichet unique adapté pour répondre aux enjeux du monde agricole et aux besoins de proximité des territoires ruraux, le pilotage de la performance.

Concernant plus précisément les résultats de la négociation, en synthèse nous pouvons retenir :

- Une trajectoire des effectifs qui marque une nette décélération de la baisse avec un objectif fixé à - 750 ETP sur 5 ans. Cet objectif, porté à la fois par les MSA et la Caisse Centrale, permet un taux de remplacement des départs en retraite supérieur à 70 %.
- Un effort attendu sur le fonctionnement courant (- 5 %) qui demande de notre part à tous une vigilance dans les dépenses courantes.

- Une augmentation des budgets consacrés au système d'information (+ 20 %) ainsi que des fonds techniques en ASS et prévention santé (+ 10 % chacun) qui doivent nous permettre d'être au rendez-vous pour assurer notre mission de service sanitaire et social.

La COG a été déclinée en contrats pluriannuels de gestion au sein de chaque MSA : je compte maintenant sur la mobilisation de tous pour que, collectivement, nous puissions atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés au service de nos adhérents et viser ce que j'appellerai l'excellence opérationnelle.

### **3 - Les défis pour demain**

Ainsi la mise en œuvre de la COG actuelle mais également la préparation du plan stratégique 2030, de la prochaine COG et des élections MSA 2025, dans lesquels nous devons nous lancer sans attendre, répondent à un enjeu de taille : démontrer la nécessité et la performance du régime agricole. Il nous appartiendra d'être à la hauteur de notre rôle de vigie sur les territoires ruraux, de facilitateur dans l'accompagnement de nos adhérents les plus en difficulté, de notre savoir-faire et réactivité construits au fil du temps autour de notre organisation spécifique associant guichet unique et vie mutualiste. Pour cela, nous devons nous appuyer sur notre capacité à identifier les besoins sur les territoires, voire les anticiper, afin de proposer des réponses adaptées et innovantes.

#### **3-1 - L'enjeu de la souveraineté alimentaire**

Quelles soient économiques, sanitaires ou climatiques, les crises agricoles ne cessent de se multiplier. Nous devons maintenant faire face aux impacts de la guerre en Ukraine qui a fait s'envoler les prix des céréales (+ de 70 % pour le blé depuis le début de cette année), des engrais et de l'énergie suscitant l'inquiétude des agriculteurs et des éleveurs en particulier face au renchérissement du coût de l'alimentation animale. Le ministère a annoncé le 16 mars dernier, dans le cadre du plan de résilience, un certain nombre de mesures : parmi elles, une enveloppe de 400 millions d'euros pour les éleveurs en réponse à la hausse des coûts de l'alimentation animale et une prise en charge des cotisations sociales pour les exploitations en difficultés face aux hausses de charges pour 150 millions d'euros additionnels. Avec, et c'est une première, une présentation par le ministre de l'agriculture lui-même le 1er avril dernier devant les représentants du réseau des caisses de MSA (Présidents, 1ers Vice-Présidents et Directeurs Généraux), des modalités opérationnelles de mise en œuvre des mesures prévues dans le cadre du plan de résilience pour soutenir l'agriculture.

#### **3-2 - Faire la preuve de notre utilité**

Dans cet enjeu crucial de souveraineté alimentaire, la MSA a son rôle à jouer. Notre rôle est, en effet, de soutenir une agriculture et des agriculteurs qui subissent de plein fouet les crises mais également des mutations profondes en lien avec le changement climatique : identifier les besoins de nos ressortissants, les porter auprès des élus régionaux et nationaux, faciliter leurs démarches et mobiliser rapidement les aides ad'hoc, voici le cœur de notre mission.

Notre guichet unique et le mutualisme incarné par les élus MSA doivent nous permettre de remplir cette mission, à condition toutefois que l'un comme l'autre soient des réalités bien perçues par nos adhérents sur tout le territoire. En effet, le baromètre d'image réalisé par Kantar pointe un manque de lisibilité de notre guichet unique sur le terrain. Ceci est une alerte forte que nous devons prendre en compte sans attendre car c'est dans un contexte comme celui que nous connaissons actuellement que nous devons plus que jamais prouver l'utilité de la MSA. Les enjeux du monde agricole mettent la MSA sous les projecteurs : si nous relevons le défi de la performance et de la proximité alors nous ferons la preuve de l'utilité de notre modèle et pas seulement pour nos adhérents mais pour l'ensemble des territoires ruraux.

#### **3-3 - Relever les grands enjeux sanitaires et sociaux**

Comme nous l'avons été en 2021, nous devons être au rendez-vous des grands programmes sanitaires et sociaux qui s'annoncent à l'issue des élections présidentielles et législatives. Le Président de la République a confirmé tout récemment son souhait d'une grande loi sur l'orientation agricole construite autour de 3 piliers : l'enseignement agricole, le foncier, l'innovation.

Mais aussi son souhait d'atteindre les 20 000 nouvelles installations par an d'ici 5 ans, la pérennisation du dispositif Travailleurs Occasionnels et Demandeurs d'Emploi (TODE) et la revitalisation des zones rurales via la poursuite de l'Agenda rural. Je donnerai ici quelques exemples de programmes dans lesquels nous sommes d'ores et déjà pleinement impliqués :

- **Concernant l'accès au soin sur les territoires ruraux**, la MSA s'inscrit pleinement dans cette démarche avec, le soutien au développement des structures coordonnées (MSP, CPTS), l'accompagnement des hôpitaux de proximité dans leurs relations avec les CPTS (dans ce cadre, nous avons signé une convention de partenariat avec l'agence nationale d'appui à la performance), le développement d'actions de prévention santé « clé en main » proposées aux structures d'exercice coordonné (éducation thérapeutique, forfait diet'psy, éducation santé familial...).
- **Concernant l'accès aux services publics sur les territoires ruraux**, la MSA a mis en place 63 espaces France Services labellisées au 1<sup>er</sup> janvier 2022, notre objectif, vous le savez, est de 200. Et même si nous rencontrons, comme les autres opérateurs, des difficultés dans le financement des espaces, nous mettrons tout en œuvre pour atteindre cet objectif. A cet égard, le Mémo santé, service digital développé pour les adhérents MSA, parents d'enfant de 0 à 16 ans, va intégrer le catalogue de services de « Mon Espace Santé » et ainsi être mis à disposition de tous les assurés : une preuve de notre capacité à développer de services en ligne santé utiles et performants.
- **Concernant l'installation et la transition agroécologique**, la MSA réaffirme dans son nouveau plan santé sécurité au travail, sa volonté de soutenir les transitions et mutations agricoles en proposant des aides financières mais également un accompagnement en amont des projets d'installation, d'aménagement des lieux de travail ainsi que des projets d'investissements en matériel et nouvelles technologies. La MSA doit se positionner comme un facilitateur sur le sujet de l'installation et de la transition en donnant de la visibilité sur les acteurs et les dispositifs et parcours proposés. Un groupe de travail se réunit actuellement sur ce sujet.
- **Concernant l'accès à une alimentation saine et durable**, dans le prolongement des Journées Nationales, la Vie Mutualiste a lancé une action commune qui sera menée par les élus en MSA. Nous devons également saisir l'opportunité des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) pour promouvoir notamment nos actions d'éducation au bien manger et de solidarité alimentaire. N'hésitez pas à mobiliser les délégués sur l'identification des PAT en cours dans vos régions.

### **3-4 - La stratégie d'influence : maintenir le cap**

Je terminerai mes propos par la stratégie d'influence que nous avons beaucoup musclée depuis quelques années et qui porte ses fruits. J'en veux pour preuve le nombre de décideurs publics (ministres, parlementaires, responsables syndicaux) qui ont sollicité une visite sur notre stand lors du salon de l'agriculture ou qui ont répondu positivement à notre invitation. Ce salon a d'ailleurs été l'occasion de remercier les élus qui avait soutenu la MSA dans les négociations de la COG et également de remettre nos 10 propositions pour la ruralité. Cette stratégie d'influence doit se prolonger à l'issue des élections. En effet, nous aurons à nous faire connaître auprès des nouveaux ministres et députés afin de peser sur les réformes sociales qui s'annoncent (retraite, grande sécu, versement à la source, autonomie, accès aux services en milieu rural...). Ces réformes auront un impact certain sur l'avenir de la MSA.

Vous l'aurez compris : la MSA se trouve, à l'instar de l'agriculture et de ses ressortissants, face à des défis de taille que nous devons relever. C'est par l'excellence opérationnelle de nos services que nous ferons la preuve de la nécessité de modèle et assurerons sa pérennité, voire son développement à l'ensemble du territoire rural. C'est un challenge que nous devons relever collectivement, caisses de MSA et Caisse Centrale, salariés et élus MSA.

Je vous remercie de votre attention.

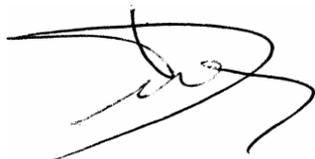
M. Bossong remercie M. François Emmanuel Blanc pour son intervention.

Il demande à M. Menu, Médecin Conseil Régional BFC, de le rejoindre sur la scène. En effet, M. Menu participe ce jour à sa dernière assemblée générale pour notre Caisse puisqu'il fera prochainement valoir ses droits à la retraite. Un hommage lui est rendu pour son rôle actif au sein de l'institution. M. Menu quitte la scène sous les applaudissements de l'assistance qui s'est levée pour le saluer.

M. Bossong remercie chaleureusement Mme Agnès Cadiou, M. Pierre Pribile, M. François Emmanuel Blanc d'avoir honoré cette assemblée de leur présence.

Il remercie ensuite l'ensemble des participants et clôt l'assemblée générale à 13 h 15 avant de convier l'ensemble des personnes présentes à partager un repas mutualiste.

**Dominique Bossong,**  
Président du Conseil d'Administration



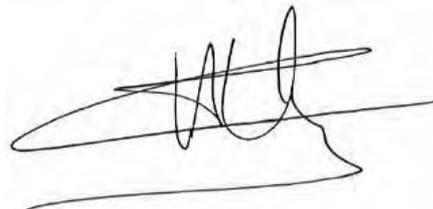
**Assesseur 1er collègue**  
**Bertrand Choublier**  
EL de Montbard – Semur en Auxois (21)



**Assesseur 3ème collègue**  
**Rémi Vaillant de Guélis**  
EL d'Autun 1 et 2 (71)



**Armelle Rutkowski,**  
Directrice Générale, Secrétaire de séance

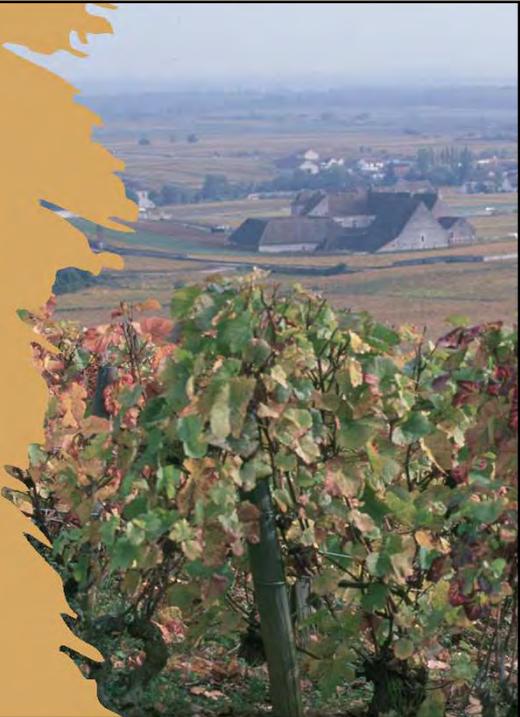


**Assesseur 2ème collègue**  
**Marie Thérèse Perney**  
EL de Cuiseaux – Louhans (71)



### **Liste des annexes :**

1. Diaporama – remerciements aux partenaires présents ou représentés
2. Diaporama – rapport d'activité de la Directrice Générale
3. Diaporama – rapport CPASS
4. Diaporama – rapport CPSS – CPSNS
5. Diaporama – rapport VI
6. Diaporama – rapport moral du Président
7. Questions des délégués non évoquées en séance
8. Cartes en lien avec l'activité de l'ARS



# Assemblée Générale 2022 Remerciements aux partenaires

## Remerciements aux partenaires présents ou représentés

**M. Thierry GUYOT, Conseiller Départemental de la Nièvre**

**Mme Sylvie LOGETTE, Présidente Fédération Territoriale Ouest MFR BFC**  
Représentée par M. William PAMPULIM, Directeur de la MFR d'Agencourt (21)

**Mme Suzanne FERRAND, Présidente Section des Anciens - FDSEA de Côte-d'Or**

**Mme Danièle JAILLET, Présidente Section des Anciens - FDSEA de Saône-et-Loire**  
Représentée par M. Jean-Paul PERCELIER

**M. Jean-Luc DESBROSSES, Président Directeur Général SAFER BFC**

**M. Sylvain CHARLES, Président MSA Franche-Comté**



## Remerciements aux partenaires présents ou représentés

**M. Jean-Yves REMILLET, Président Crédit Agricole Champagne - Bourgogne**  
Représenté par M. Thierry BIERNE, Vice-Président Caisse de l'Yonne

**M. Bruno HERRY, Président Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté**

**M. Bruno BLAUVAC, Président CPAM de l'Yonne**

**M. François SCHMITT, Président GROUPAMA Grand Est**  
Représenté par M. Jean-Luc FAUDOT, Président GROUPAMA Grand Est - Côte-d'Or

**M. Jean-Louis PIVARD, Président Groupama Rhône-Alpes Auvergne**  
Représenté par M. Luc CHEVALIER, Président Groupama RAA - Saône-et-Loire

**M. Pascal MAUPOIS, Président Groupama Paris Val de Loire - Yonne**



## Remerciements aux partenaires présents ou représentés

**M. Frédéric MESTRE, Président Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre**  
Représenté par M. Dominique OVIDE, Délégué

**M. Hubert GREMAUD, Président URAF Bourgogne-Franche-Comté**  
Représenté par M. Bernard DESBROSSES, Président UDAF Saône-et-Loire

**M. Bernard DRUJON, Président APS'DOM et Administrateur MSA Bourgogne**

**M. Pierre PRIBILE, Directeur Général Agence Régionale de Santé BFC**

**M. François-Emmanuel BLANC, Directeur Général CCMSA**

**M. Didier GUILLAUME, Directeur Général GROUPAMA Grand Est**  
Représenté par M. Franck POISOT, animateur technico-commercial Marché Agricole



## Remerciements aux partenaires présents ou représentés

**M. Emmanuel VEY, Directeur Général Crédit Agricole Champagne Bourgogne**  
Représenté par M. Thierry BIERNE, Vice-Président Caisse de l'Yonne

**M. Pierre HIPEAU, Directeur Régional Opérationnel Présence Verte Confluence**

**Mme Agnès CADIOU, Directrice des Affaires Juridiques et Institutionnelles CCMSA**

**M. Philippe FAYOLLE, Directeur Fédération Régionale MFR BFC**

**M. André PLANCHENAULT, Directeur Fédération Territoriale Ouest MFR BFC**  
Représenté par M. William PAMPULIM, Directeur de la MFR d'Agencourt (21)

**M. Clément PREVITALI, Directeur ASEPT Franche-Comté-Bourgogne**

**M. Nicolas REGNARD, Responsable MSA Services Bourgogne-Franche-Comté**



## Remerciements aux partenaires présents ou représentés

**Mme Karen NOEL BEAUVOIS, Service Régional du Renseignement Territorial**  
Représentée par M. DUMAS

**Mme Chloé COSJEAN, Déléguée de l'Union Régionale des Centres Sociaux et Socioculturels de Bourgogne-Franche-Comté**

**M. Pierre DUFOUR, ancien Président MSA de Saône-et-Loire**

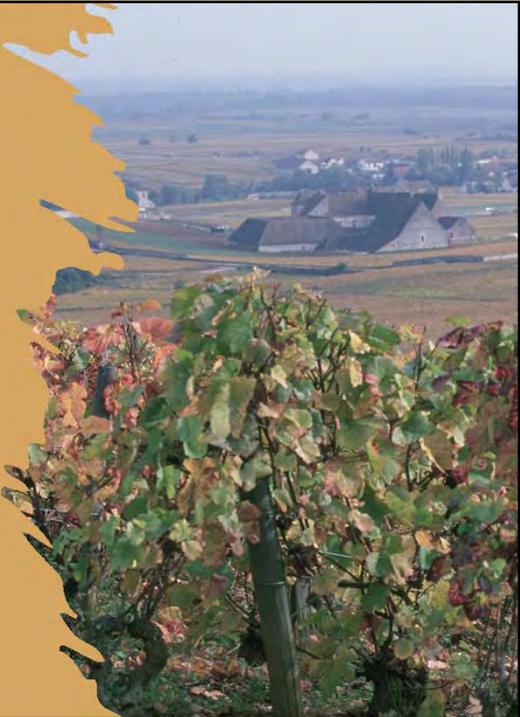
**M. Gilles BLANCHET, ancien Administrateur MSA Bourgogne**

**M. Jacques CANNET, ancien Administrateur MSA Bourgogne**

**M. Michel PRUNIER, ancien Administrateur MSA de Côte-d'Or**

**M. Jean BOISSIERE, ancien Directeur Général MSA Bourgogne**





Assemblée Générale 2022  
**Remerciements  
aux partenaires**





# Assemblée Générale 2022

## Rapport d'activité



# La MSA en un clic



Mon espace privé

**1 266 745**

connexions + 19,09% en 2021



bourgogne.msa.

**fr 1 777 024**

visites du site



Mes messages, mes réponses

**50 000**

emails reçus via le SEL



twitter

@msa\_bourgogne

**353** tweets envoyés en 2021

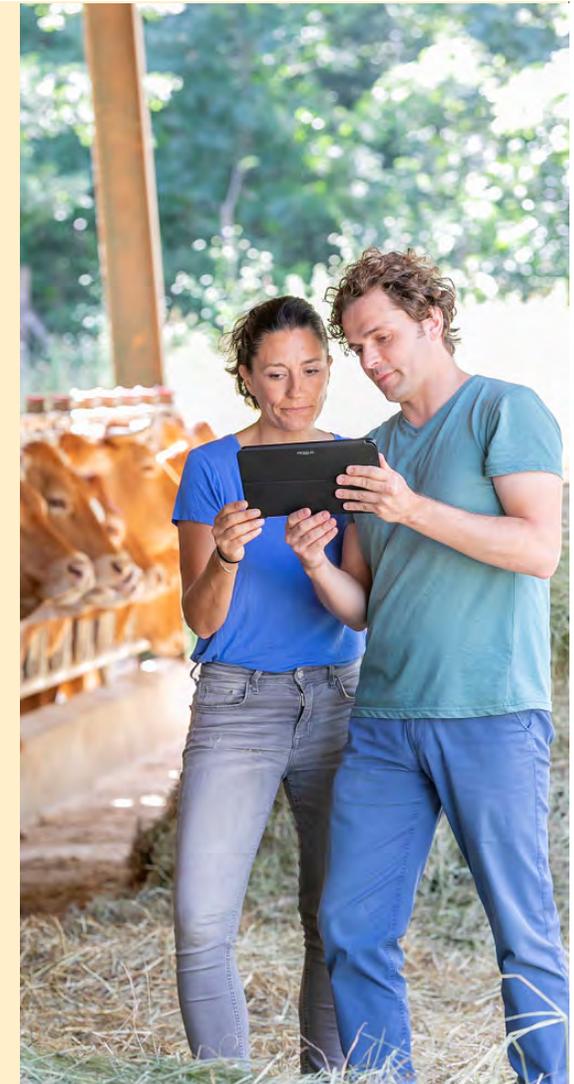
**329** abonnés à ce jour



Application « ma MSA & moi »

**12 000**

consultations en moyenne / mois



# Le services en ligne



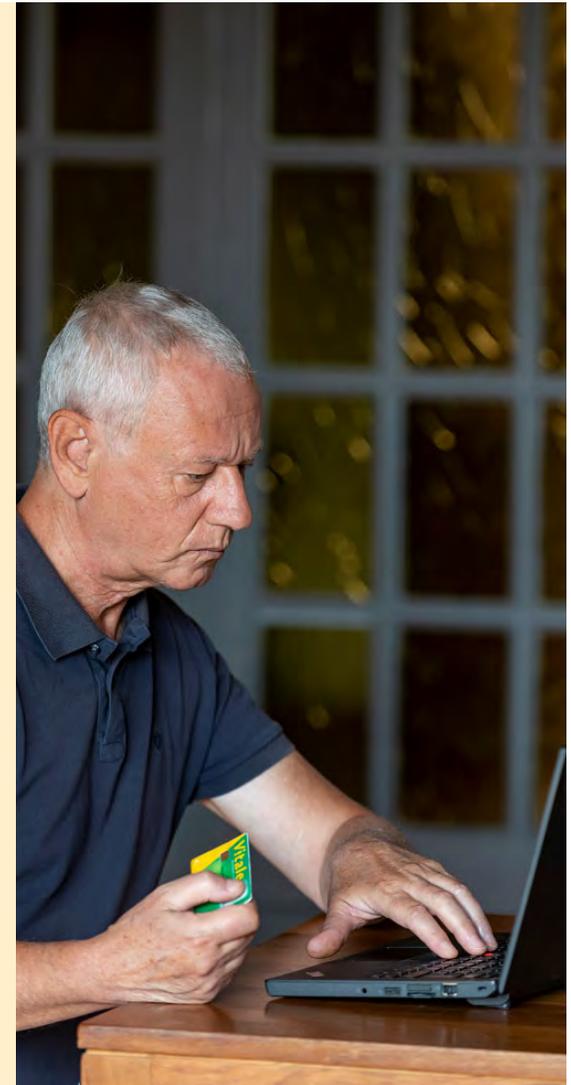
## 8 nouveaux services en ligne en 2021

**C**réation d'un nouvel espace sécurisé à destination des partenaires Tiers de l'action sociale, **D**époser des documents (disponible pour les exploitants), **M**es services Tiers déclarants en ligne, **C**ertificat d'existence - vérifier la conformité de mon certificat, **C**onsultation et demande de carte européenne d'assurance maladie possible par l'application mobile « ma MSA & moi », **M**on espace santé, **D**emande d'aide à l'autonomie (DAA), **F**aire une demande de médiation.



## et 4 spécifiques « Coronavirus »

**I**solement et arrêt de travail, **A**ttestation de vaccination à la Covid-19 (attestation en ligne et normes européennes), **D**emande d'arrêt de travail pour les personnes positives à la Covid-19.



# Les campagnes d'information



Par email

**68** campagnes Emailing

**79 246** destinataires

---

**Exemples** : campagnes de vaccination, versement ARS, aide exceptionnelle de solidarité, indemnité inflation, action retraite hebdo, promotion France services, info DTR famille, ...



Par SMS

**52** campagnes SMS

**24 369** destinataires

**63 123** SMS envoyés

---



Par newsletter

**4** MSA & vous

**4** MSA actu pros / employeur

**1** Nous, délégués MSA

---



# L'accueil de proximité



En spontané

**19 577**

personnes reçues  
en agence



En RDV Prestations

**1 032**

personnes reçues

**Nos horaires  
d'ouverture**



Sur RDV

**7 772**

personnes reçues en agence  
et sur les 14 points d'accueil



En RDV téléphonique

**2 758**

personnes

**En agence :** du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

**En point d'accueil :** sur rendez-vous

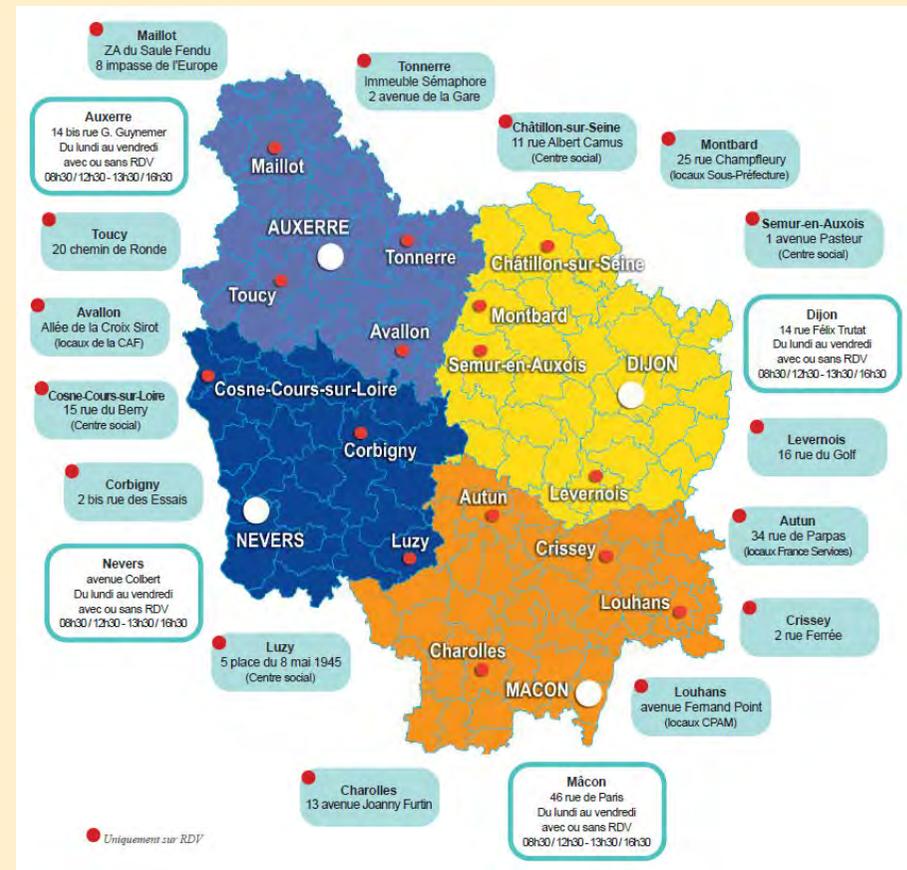
**Par téléphone :**

Lundi, mardi, mercredi et vendredi  
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30  
Jeudi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

AGMSAB 2022 - RA 2021

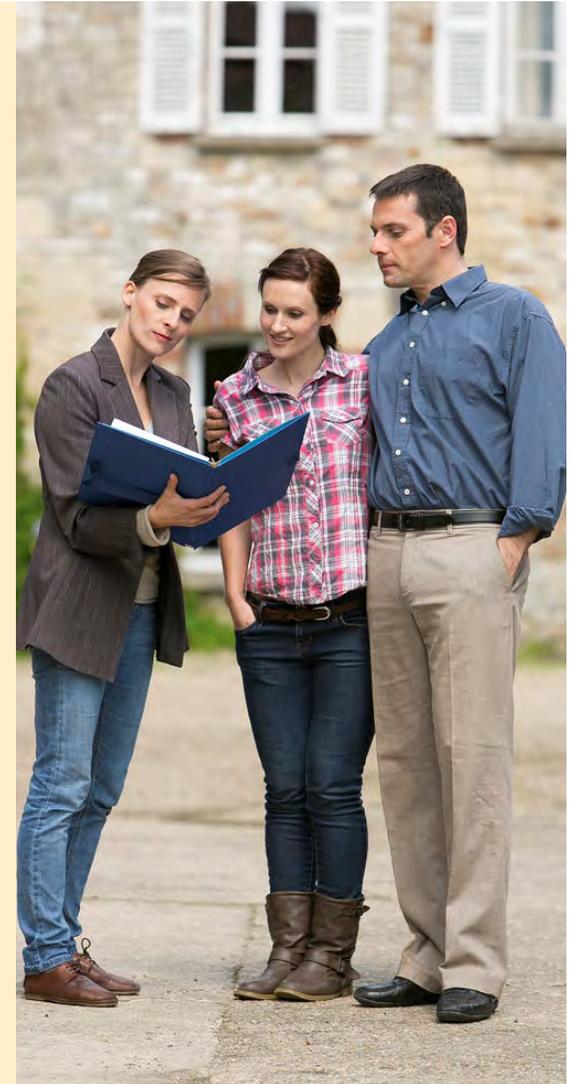


5



## Le conseil de proximité

- ❑ **1 076** missions de conseil
- ❑ **550** RDV sur demandes des services de la caisse
- ❑ **63** interventions collectives (partenaires, établissements scolaires...)
- ❑ **3** réunions d'information retraite pour les salariés d'entreprises agricoles
- ❑ **Relais** entre les France services et la MSA Bourgogne
- ❑ Gestion de plus de **500** contacts dossiers adhérents via les France services / Maisons de services au public



# Les France services



**Sur l'ensemble du territoire :** dans les Maisons de Services au Public (MSAP) et France services (FS), des agents formés accompagnent les adhérents dans leurs démarches.

## Les France services portées par la MSA Bourgogne



FS depuis le 01/04/2021

France services Charolles

**2 378**

interventions



Ouverture le 15/12/2021

France services St-Jean-de-Losne

**27**

interventions entre le 15 et 31/12/2021

France services de Montbard (ouverture le 01/03/2022)

France services de Tournus (ouverture le 07/02/2022)



## La relation écrite et téléphonique



Courriers reçus  
**328 905**

---



Courriers envoyés  
**107 465**

---



Appels traités  
**150 356**

---



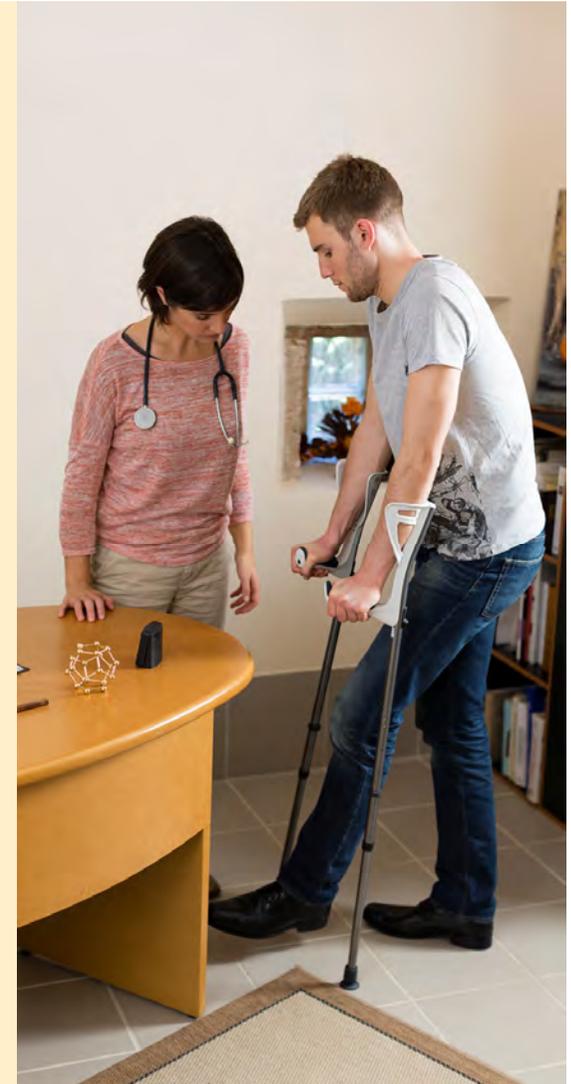
## La MSA et la santé de ses adhérents

- ❑ **Nouveau** : Nutri Déclic
- ❑ **Expérimentation** des Instants Santé en digital
- ❑ RDV Jeunes Retraités
- ❑ Instants Santé Adultes
- ❑ Instants Santé Jeunes
- ❑ Bilans Précarité
- ❑ Bons bucco-dentaires (suite IS)
- ❑ Les actions en lien Covid-19



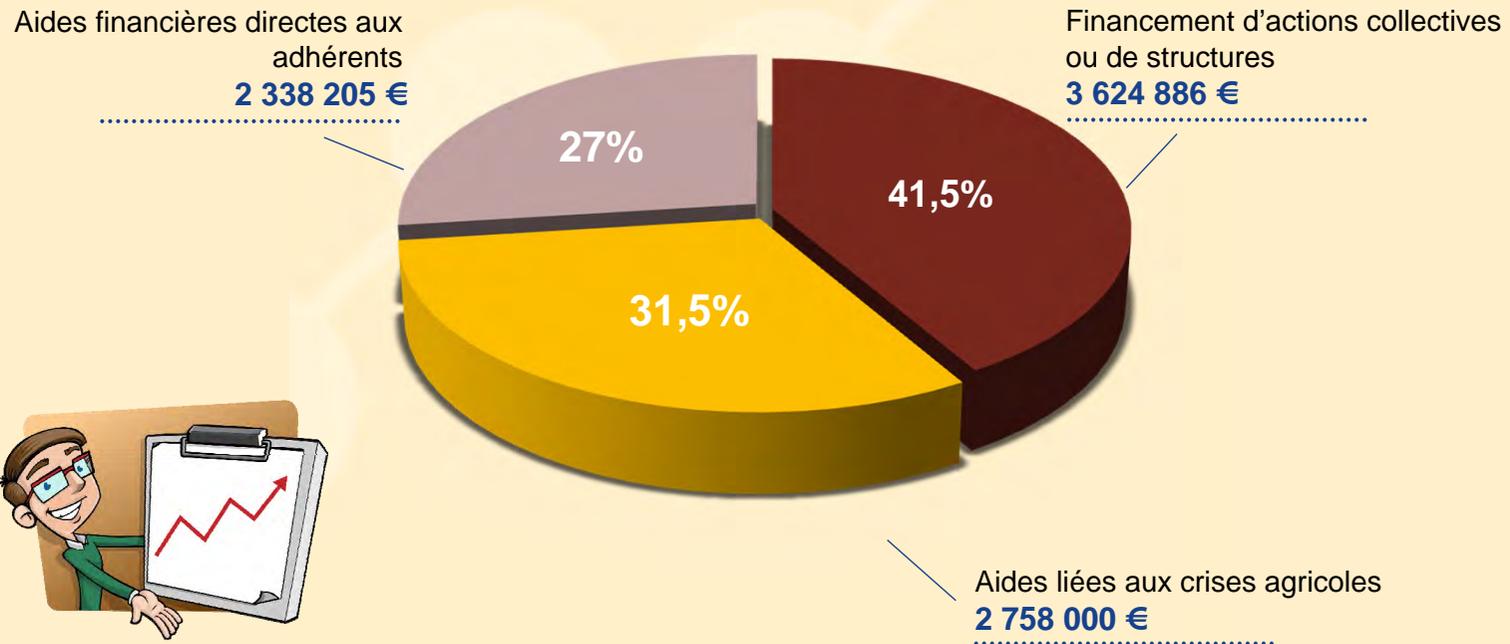
# La Santé Sécurité au Travail

- ❑ **8 023** visites en Médecine du Travail
- ❑ **2 615** accidents du travail ou maladies professionnelles Salariés
- ❑ **597** accidents du travail ou maladies professionnelles Non Salariés
- ❑ **19 M€** de dépenses liées aux accidents du travail ou maladies professionnelles
- ❑ **8 393 €** d'aides financières COVID-19
- ❑ **Plan SST 2021-2025**



# La MSA et le développement social des territoires ruraux

Montant des dépenses d'Action sanitaire et sociale 2021 : **8 721 091 €**



## La MSA auprès des entreprises

- ❑ **1 053** bénéficiaires d'une prise en charge partielle de cotisations pour un montant global de **2,7 M€**
- ❑ **2 432** dossiers de remises de majorations de retard traités pour près de **695 000 €**
- ❑ **1 457** échéanciers de paiement accordés pour un montant global de **10,73 M€**

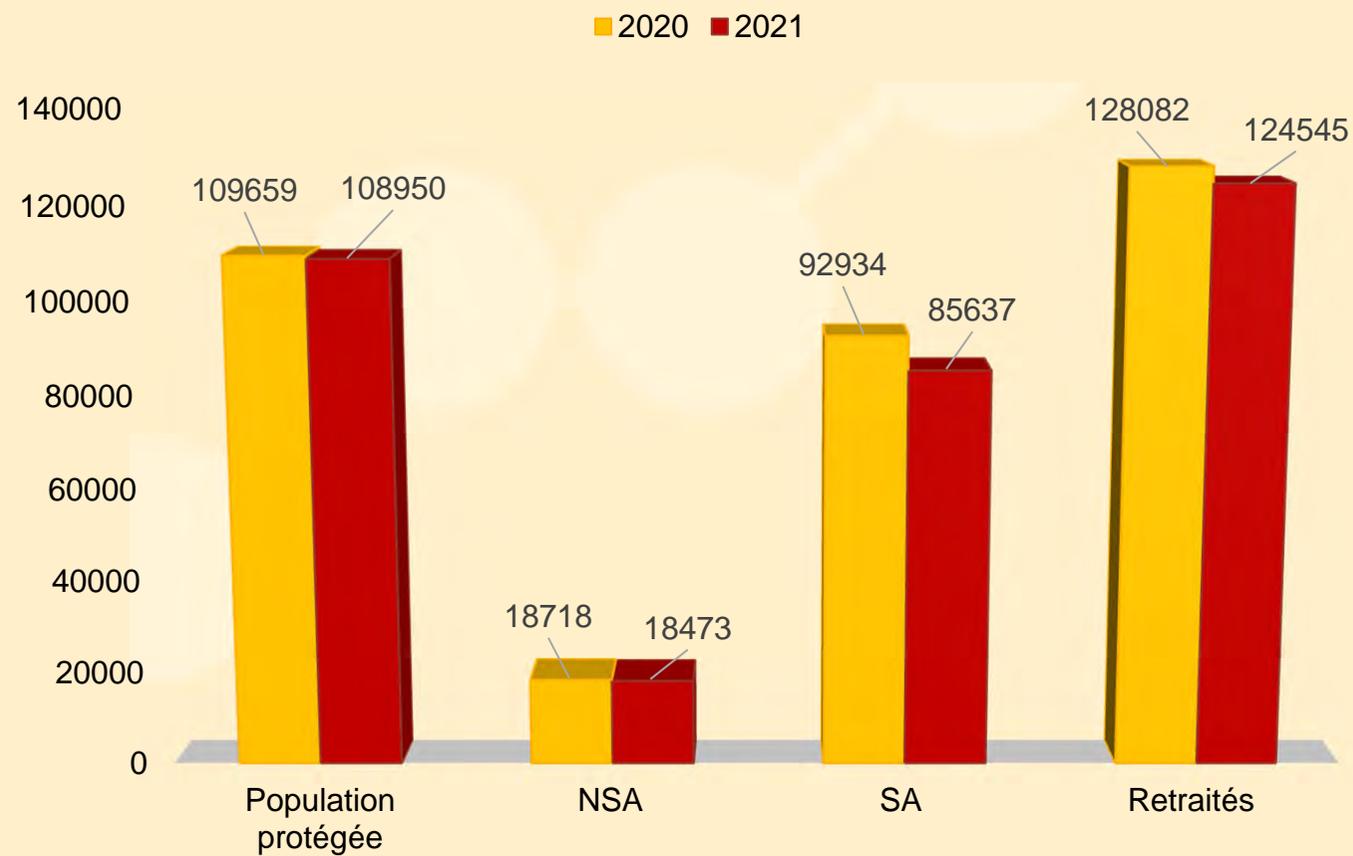


## La MSA au service de la protection sociale

- ❑ **483** salariés (au 31/12/2021)
- ❑ **40,5 M€** de budget de fonctionnement dont **27,2 M€** pour les charges du personnel
- ❑ La **TaskForce Retraite** sur Nevers



# La MSA au service de la protection sociale

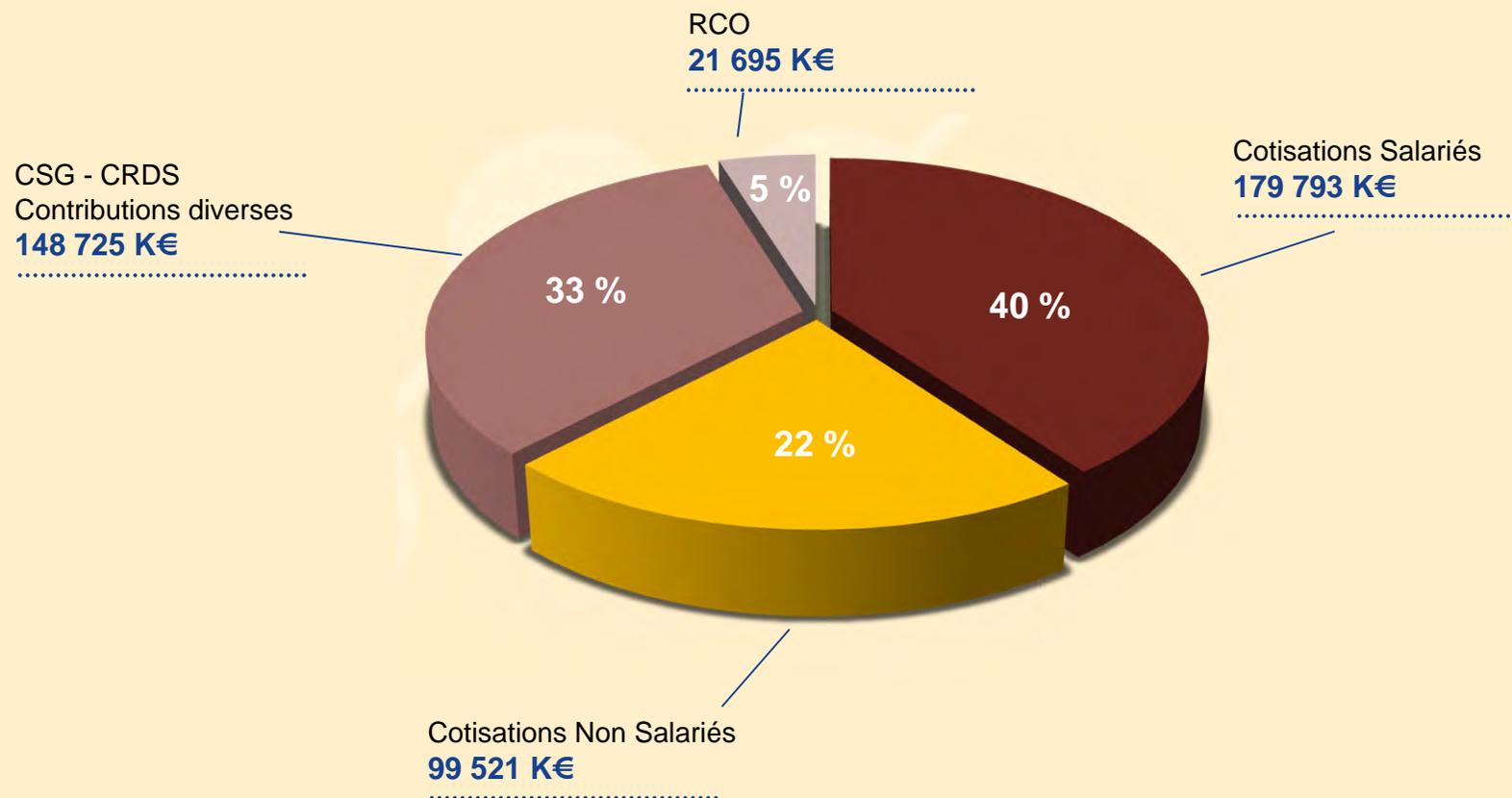


## Les cotisations et contributions émises en 2021

	2020	2021	Évolution
Cotisations Salariés	175 777 986 €	179 792 621 €	+ 2,28 %
Cotisations Non Salariés	99 173 600 €	96 565 528 €	- 2,63 %
Contributions	172 340 230 €	173 376 236 €	- 0,57 %
<b>Total cotisations et contributions légales</b>	<b>447 291 816 €</b>	<b>449 734 385 €</b>	<b>+ 0,53 %</b>
Cotisations conventionnelles	99 409 121 €	104 804 653 €	+ 5,43 %



# Les cotisations et contributions émises en 2021

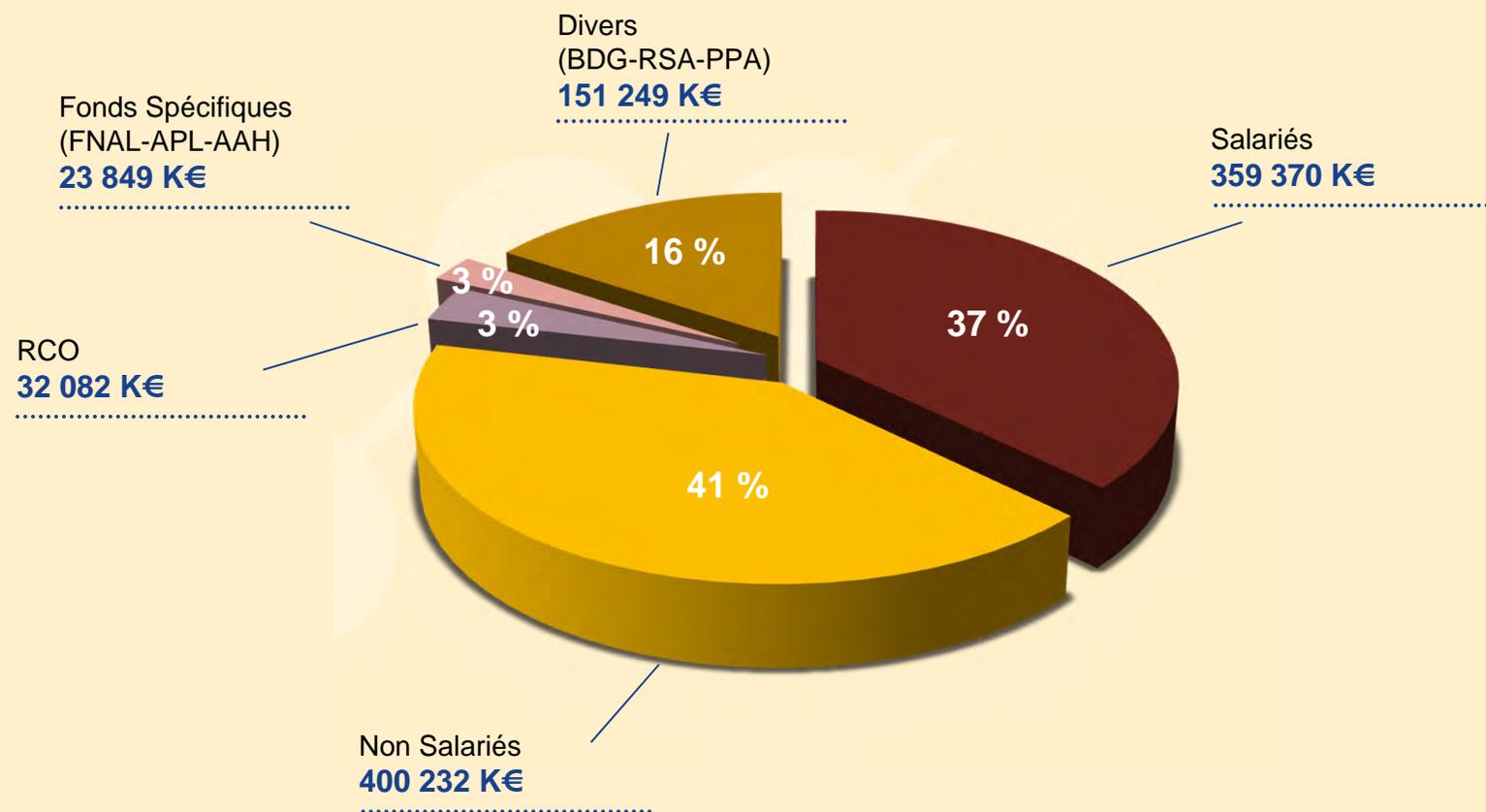


## Les prestations versées en 2021

	2020	2021	Évolution
Santé	315 951 206 €	335 008 073 €	+ 6,03 %
Famille	84 064 170 €	77 108 517 €	- 8,27 %
Retraite	539 890 316 €	535 172 717 €	- 0,87 %
Accident du travail	19 699 370 €	19 492 362 €	- 1,05 %
<b>Total prestations légales</b>	<b>959 605 061 €</b>	<b>966 781 669 €</b>	<b>+ 0,75 %</b>
Prestations d'assurance complémentaire	11 107 626 €	11 398 342 €	+ 2,95 €



# Les prestations versées en 2021



## Le service à nos ressortissants



Pour **1 €** de cotisation perçue

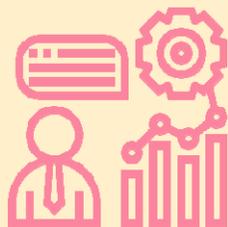
**2,15 €**  
de prestations versées en 2021



# Notre offre de services sur les territoires



# Les ambitions de la nouvelle COG



**Le développement**  
des services aux adhérents  
et aux entreprises



**L'amélioration**  
de la performance  
globale de la MSA





# Assemblée Générale 2022

## Rapport d'activité





**Assemblée Générale 2022  
Rapport du Comité  
Paritaire d'Action  
Sanitaire et Sociale**



# Une politique ASS volontariste

- **2021 : 1ère année du nouveau PASS en lien avec la nouvelle COG**
- **Moyens financiers en augmentation**
- **Participer à l'insertion par l'activité économique et favoriser le maintien en emploi**
- **Poursuivre et intensifier la dynamique partenariale et en particulier en inter régime pour les actions en direction des personnes âgées**
- **Mise en œuvre d'un plan d'aides exceptionnelles en lien avec la crise COVID**



# Famille, enfance, jeunesse

- **Maintien des financements Contrats Enfance Jeunesse en 2021**
- **Grandir en Milieu Rural**
- **Aides exceptionnelles : aides individuelles sous forme de chèques vacances**
- **Participation aux Schémas Départementaux de Soutien aux Familles**



# Famille, enfance, jeunesse

## Grandir en Milieu Rural

- **Cibler nos territoires d'actions prioritaires**
- **Offrir des services diversifiés en adaptant nos interventions aux besoins**
- **Une enveloppe dédiée de 700.000 € / an pour :**
  - Aider au démarrage de nouveaux services
  - Lancer des appels à projets sur 30 territoires ruraux



## Actifs fragiles

- **Prévention : mise en place du Parcours Attentionné Nouvel Installé**
- **Financements de séjours répits et d'interventions de Services de Remplacement**
- **Aides exceptionnelles : aides individuelles sous forme de chèques vacances**
- **Poursuite des actions collectives d'accompagnement : Coup de pouce connexion - Bien dans ses bottes - En arrêt, je prépare ma reprise - Avenir en soi - Cesser, changer, continuer autrement ...**



# Actifs fragiles

## Prévention : mise en place du Parcours Attentionné Nouvel Installé

### ■ À destination des moins de 40 ans

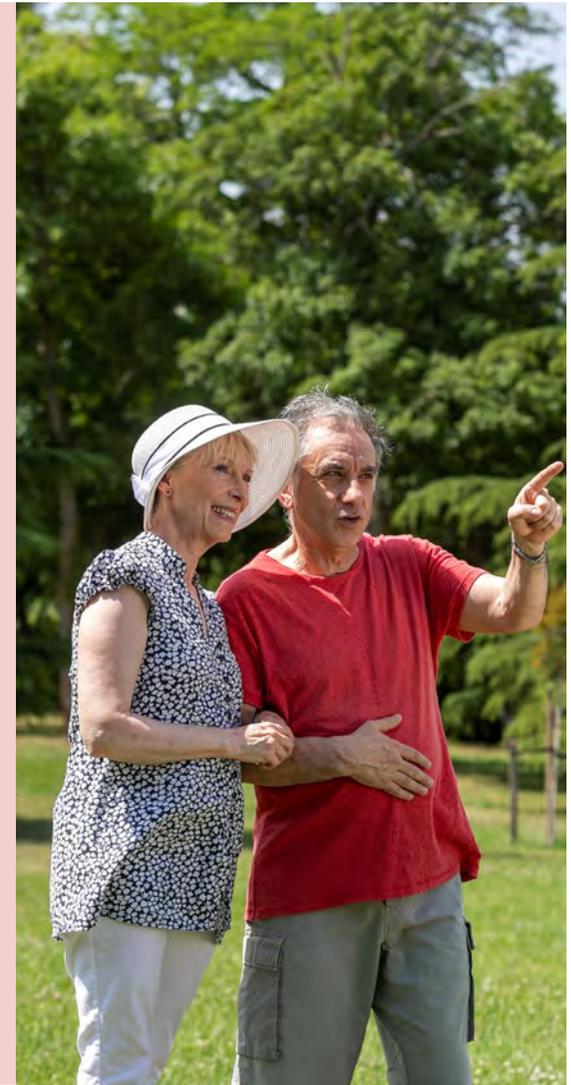
Accompagnement sur 3 ans avec :

- 1 visite d'un Conseiller pour l'affiliation
- 1 contact par un Délégué 6 mois après l'installation
- 1 contact avec le Service Social 1 an après l'installation
- 1 contact avec un Conseiller au moment de la 1<sup>ère</sup> facture
- 1 point sur les droits 1 an ½ après l'installation
- 1 bilan de l'accompagnement au cours de la 3<sup>ème</sup> année



# Personnes âgées

- **Adaptation des ateliers en numérique 2.0**
- **Financement / soutien au dispositif Part'âges**
- **Aides exceptionnelles : aides financières individuelles au bénéficiaires de minima sociaux**
- **Conférences des financeurs**
- **Parcours santé des aidants**
- **Développement du relayage pour les aidants**



# Personnes âgées

## Acteur pour le répit des aidants

### ■ Développement du relayage

- Dispositif qui consiste à remplacer les aidants familiaux à leur domicile
- Nouveau service avec faible reste à charge : 50 € / 24 h
- Opérationnel sur tout le territoire bourguignon
- 130 bénéficiaires pour 2.500 h de répit en 2021

### ■ Parcours santé des aidants

- Repérer les aidants en situation de fragilité
- Proposer de prendre soin de sa santé
- Partager leur expérience avec d'autres aidants



# Animation et projets de territoires

- **MSA Solidaire : appel à projet élargi**
- **Implication site habitat avec 3 projets primés : Ma Coloc'Seniors, Mancey et Surgy**
- **Favoriser l'émergence de projets type appel à projet Inclusion et Ruralité : Joigny (89)**
- **Aides exceptionnelles : aides aux structures fragilisées par la crise sanitaire**
- **Poursuite des Chartes territoriales Famille en Puisaye Forterre (89) et Aînés Communauté de Communes des Terres d'Auxois (21)**
- **Poursuite et développement des paniers solidaires**



# Animation et projets de territoires

## MSA Solidaire : Appel à Projet Élargi

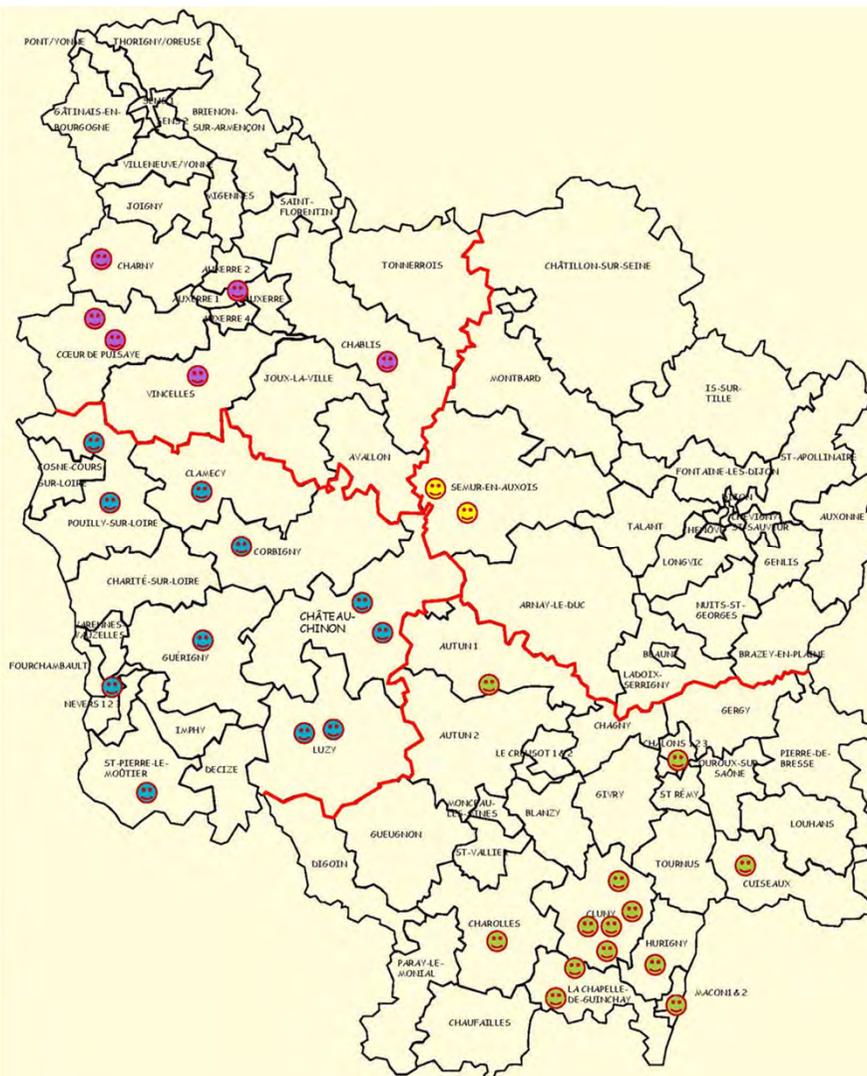
### ■ Pour favoriser

- Le développement de services
- Les solidarités de proximité
- Le soutien à la parentalité
- L'insertion sociale et professionnelle dans le monde agricole
- La mobilisation et la participation active des populations



# MSA Solidaire : Appel à Projet Élargi

32 projets



211.000 €



# Animation et projets de territoires

## Poursuite et développement des paniers solidaires

- **Pour rapprocher les maraîchers et les familles agricoles et rurales**
  - Favoriser les circuits courts
  - Proposer aux familles des produits de qualité à prix réduits
  - Prise en charge de 80% du coût du panier par la MSA Bourgogne
  - 4.000 paniers sur l'année 2021





**Assemblée Générale 2022  
Rapport du Comité  
Paritaire d'Action  
Sanitaire et Sociale**



---

# Assemblée Générale 2022

## La santé sécurité au travail (SST)



1. « Il n'y a pas de différence entre service de SST et médecine du travail »



# 1. « Il n'y a pas de différence entre service de SST et médecine du travail »

- ❑ Transformation en 2002 des services de « médecine du travail » en services de « santé et sécurité au travail »
- ❑ Équipes pluridisciplinaires intégrant secrétariat, médecins, infirmiers et conseillers en prévention
- ❑ Partage des missions de prévention des risques professionnels au sein d'un même service SST



## 2. « Je ne peux pas être accompagné par la SST si je suis exploitant »



## 2. « Je ne peux pas être accompagné par la SST si je suis exploitant »

- ❑ Possibilité d'adhésion volontaire au service SST
- ❑ Bénéficie des actions des conseillers en prévention (près de 700 en 2021) : diagnostics et évaluations des risques professionnels, études de projets d'aménagement, formations...



### 3. « La SST n'intervient pas sur le psychologique »



### 3. « La SST n'intervient pas sur le psychologique »

- ❑ Des professionnels de santé formés à la prise en charge de situations de mal-être
- ❑ Des psychologues relais conventionnés intervenant en renfort et sur sollicitation des professionnels SST
- ❑ Des interventions psychologiques prises en charge à hauteur de 50.000 € sur 2021



4. « Le médecin du travail va toujours dans le sens du salarié / de l'employeur »



## 4. « Le médecin du travail va toujours dans le sens du salarié / de l'employeur »

- ❑ Dans les services de santé au travail organisés dans les conditions prévues aux articles D717-34 et D717-35 du Code rural et de la pêche maritime, le médecin du travail est tenu au respect du Code de déontologie médicale (art R717-51 CRPM)
- ❑ Le Code de déontologie médicale lui impose de relater dans ses écrits les seules constatations médicales qu'il a faites



5. « À la MSA, on n'investit pas beaucoup dans la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles »



## 5. « À la MSA, on n'investit pas beaucoup dans la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles »

- ❑ 642 000 € dépensés en actions et aides en 2021
- ❑ 65% des projets accompagnés dans les entreprises relèvent d'une démarche de prévention primaire des risques



## Actions du service SST 2021

**Le service SST a principalement travaillé sur les 3 orientations définies par la MSA au plan national :**

- ❑ Préserver la santé dans les activités de travail (limiter les risques tels que les TMS / TPS et favoriser le maintien dans l'emploi)
- ❑ Accompagner les projets et les transitions (innovations en prévention type AGRONOV)
- ❑ Développer la relation de service (intégration des élus aux démarches, lien santé au travail et santé publique)



---

# Assemblée Générale 2022

## La santé sécurité au travail (SST)

